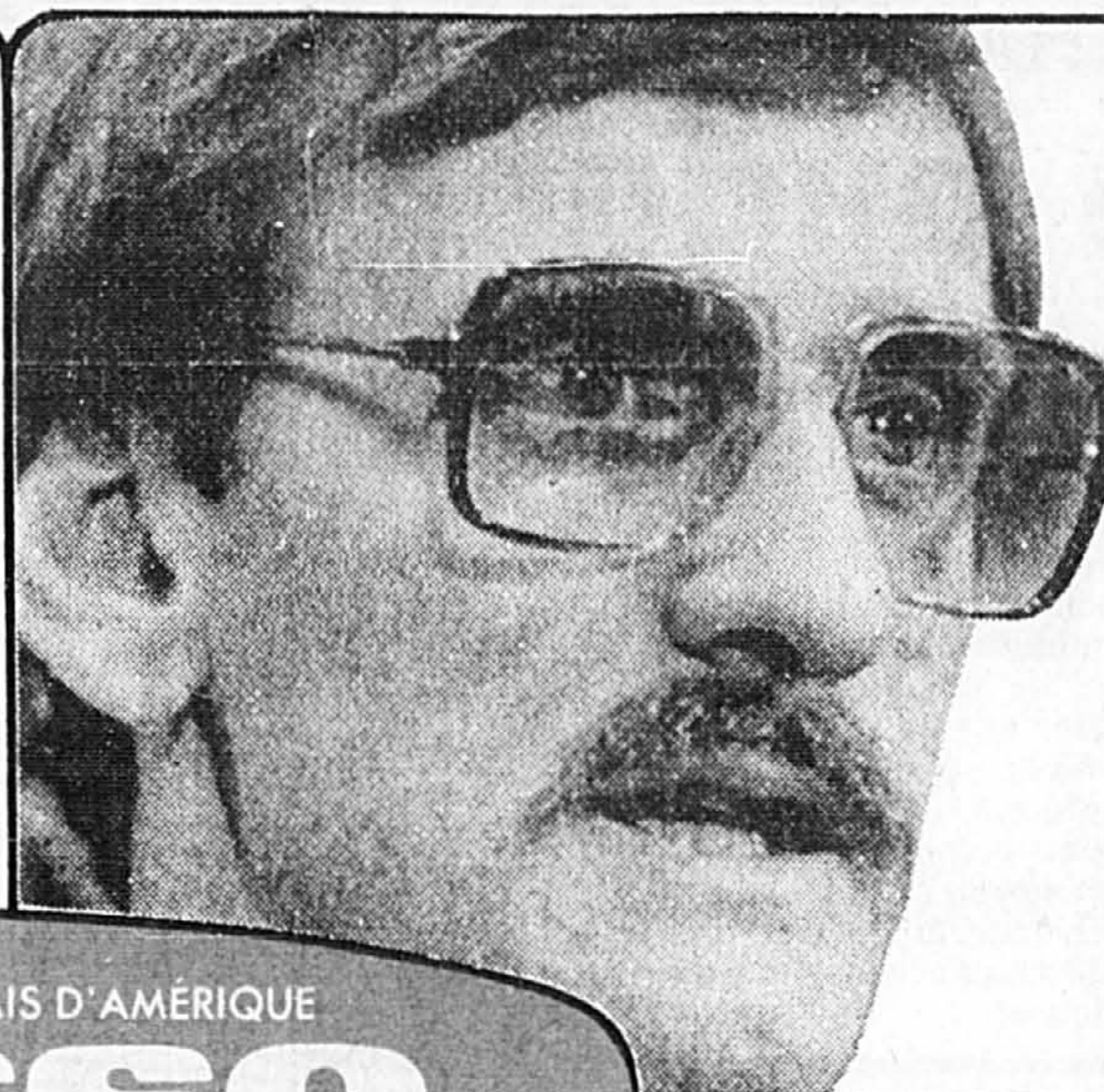


TABLOÏD
SPORTS

LE CANADIEN
MARQUE 7 BUTS
EN TROISIÈME

11-2
pages 2 et 3
CONTRE LES WHALERS



LE DOSSIER QUEBÉCAIR
**MICHEL CLAIR
CONFIRME
L'ESSENTIEL
DES «FAUSSETÉS»
DE LA PRESSE**

page C 1

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢ MONTRÉAL, MARDI 7 DÉCEMBRE 1982, 98^e ANNÉE, n° 284, 72 PAGES, 6 CAHIERS

LUXUS PAS CHERUM
A partir de **\$5795**
Le Carlier
10300, boul. Pie-IX — 323-4330

LE QUÉBEC N'A PAS DE DROIT DE VETO LÉVESQUE: C'EST LA FIN DE 115 ANS D'ILLUSIONS

■ Dans son jugement rendu hier, la Cour suprême du Canada maintient la décision prise en juillet par la Cour d'appel du Québec en statuant que le gouvernement du Québec n'a pas de droit de veto sur les amendements qui sont apportés à la consti-

tution canadienne. Ce jugement, selon le premier ministre Lévesque, a l'avantage d'être «clair comme de l'eau de roche» et marque la fin des illusions entretenues depuis 115 ans à propos de la dualité canadienne.

pages A 8 et A 9

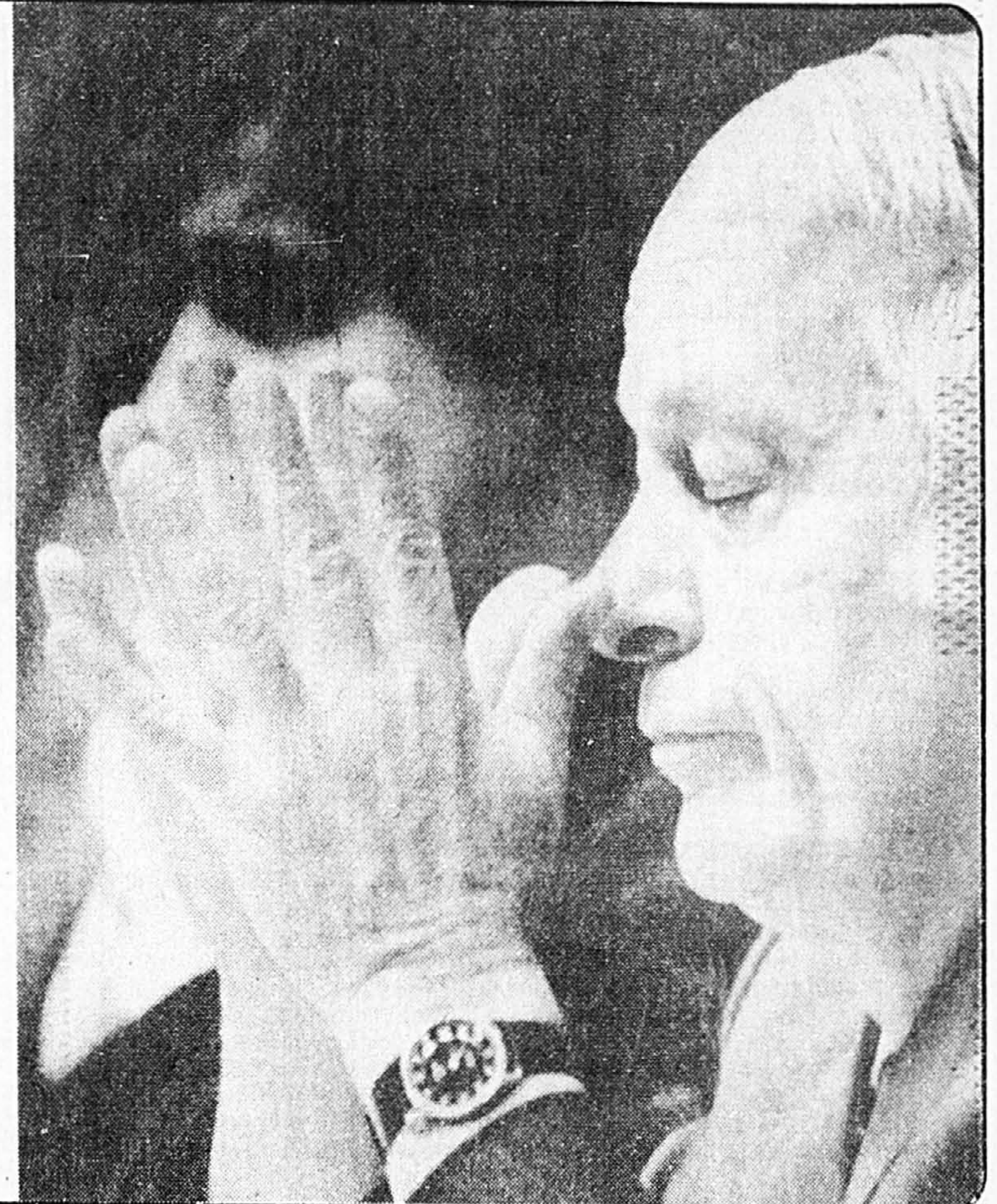


photo PC

photo Pierre McCann, LA PRESSE

LE MONDE

L'URSS PRÊTE À RELEVER LE DÉFI DU MISSILE MX

■ C'est l'assurance donnée par le ministre soviétique de la Défense, le maréchal Dimitri Oustinov, hier, dans une entrevue à l'agence Tass.

page E 1



DES BIJOUX

■ Suivant l'exemple de Dior, tous ceux qui ont un nom dans le monde de la couture le prêtent depuis quelques années à des fabricants de lunettes, transformant ces prothèses en accessoires de mode et parfois, en de véritables bijoux.

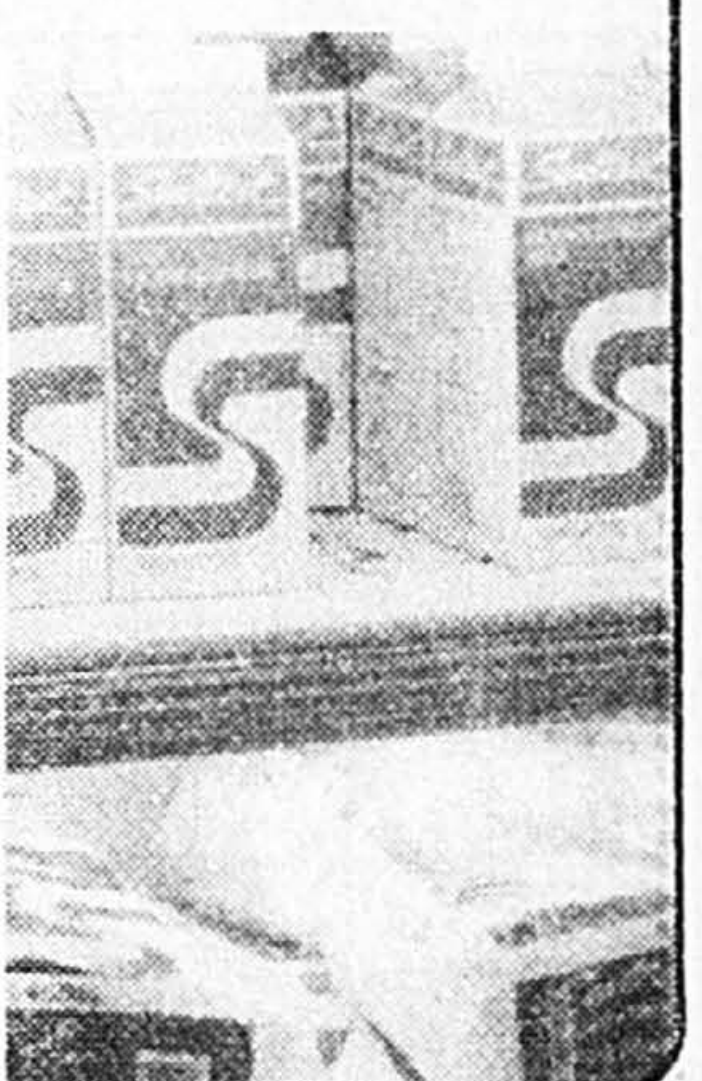
page D 1

L'ÉCONOMIE

LE LITRE DE LAIT RESTE À 77 CENTS

■ Les consommateurs ne paieront pas plus cher le litre de lait en dépit de la décision des industriels laitiers d'approvisionner les détaillants au prix maximum autorisé. Ce sont ces derniers qui absorberont la hausse, du moins jusqu'à la fin de janvier.

page C 1



HARCELÉ PENDANT TROIS HEURES HAMBLETON AVOUE AVOIR REMIS DES DOCUMENTS SECRETS AUX SOVIÉTIQUES À L'INSU DE L'OTAN

page B 6



photo UPC

CLARK-MULRONEY
**BRAS
DESSUS,
BRAS
DESSOUS**

page A 4

ÉDITO
**LE QUÉBEC
ET SON DROIT
DE VETO**
PAR VINCENT PRINCE
page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées C 2, C 10, C 11,
E 2 à E 4 et sports 12, 13
Arts et spectacles
— Informations — B 1 à B 5
— Cinéma — E 2
Carrières et professions — C 8
Décès, naissances, etc. — E 5
Économie — C 1 à C 8
Êtes-vous observateur? — C 11
FEUILLETON — C 11
Horoscope — E 3
Le monde — E 1
Météo — A 2
Mots croisés — E 4
Quoi faire aujourd'hui — E 2
Télévision — B 2, B 5
— Télé-câble — B 2
Tribune libre — A 7
Vivre aujourd'hui — D 1 à D 10

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées — 18
Mots croisés — 18

LA FIDUCIE QUI COMPTÉ... LA FIDUCIE QUI

REER autogéré \$75. seuls frais annuels

Disponible chez tous les courtiers en valeurs mobilières.
Nombre de transactions illimité.
Aucuns frais de fermeture après 3 ans.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

STF

385 est. rue Sherbrooke
Montréal H2X 1E5
Région de Montréal
844-2050, poste 215
De l'extérieur, sans frais:
1 (800) 361-8625

EN BRIEF

\$15 800 d'amendes pour évasion fiscale

■ La société Royse Acceptance et son actionnaire principal, M. Albert Rolbin, devront payer respectivement des montants de \$4695 et \$11075 pour avoir volontairement éludé le paiement de leurs impôts. Ils ont tous deux plaidé coupables devant le juge Yves Mayrand, en Cour des sessions de la paix, hier. L'enquête menée par le ministère fédéral du Revenu a démontré que Royse Acceptance Corporation, qui se spécialise dans les prêts financiers à des entreprises et individus, avait caché des revenus de l'ordre de \$129515, et que M. Rolbin n'avait pas déclaré, quant à lui, une somme de \$103028.

Incendie mortel

■ Un bambin de quatre ans, Sébastien Labonté, est décédé en fin d'après-midi, hier, à Princeville, dans l'incendie de la demeure de ses parents. La sœur de la victime, Mélanie, trois ans, a subi de légères brûlures, tandis que Jimmy Boissonneault, cinq ans, fils de M. Gaétan Boissonneault, souffrirait de brûlures au troisième degré. Ce sont les pompiers de la localité qui ont découvert les enfants, l'un sur le lit et les autres étendus par terre tout près du lit.

Extension de deux ans pour les municipalités

■ Plus de 500 municipalités du Québec profiteront, pour une période additionnelle de deux ans, du programme temporaire de transfert minimum qui avait été créé en décembre 1979 à la suite de l'adoption de la loi 57 portant sur la réforme de la fiscalité municipale. Ce programme temporaire qui initialement était d'une durée de trois ans permettra à ces municipalités de se partager un montant de \$13,9 millions.

Enquête sur l'évasion de deux détenus...au Forum

■ Les policiers de la CUM enquêtent sur les circonstances entourant l'évasion de deux détenus hier soir au Forum. Les deux détenus étaient alors sous la garde d'agents. Résidant au Centre de détention Saint-François à Laval, Michel Boyer, 29 ans et Serge Dupont, 30 ans, ne sont pas considérés comme étant dangereux. Michel Boyer a été arrêté plus tard en soirée alors qu'il était en partance pour Ottawa, à bord d'un autobus Voyageur. Quant à Serge Dupont, il est toujours au large. Les deux détenus étaient en permission spéciale pour aller voir la partie de hockey au Forum hier soir.

Nouvelles pressions sur l'OLF

■ Alliance Québec, un groupe de pression qui représente bon nombre d'anglophones et d'allophones québécois, s'en prend à nouveau à l'organisme qui s'attire le plus grand nombre de critiques chez les groupes ethniques : l'Office de la langue française (OLF). Insatisfait des fonctions actuelles de l'OLF, le groupe Alliance Québec vient d'exiger que le rôle de l'Office soit réexaminé. Dans un rapport rendu public hier, Alliance Québec demande que l'Office de la langue française n'agisse plus comme un organisme punitif mais plutôt comme un agent promoteur du caractère français du Québec. On réclame aussi la suppression des tests linguistiques et l'abolition de la Commission de surveillance de la langue française.

Olson a prouvé qu'il mentait

■ Le voyage de Clifford Olson en Colombie-Britannique la semaine dernière a prouvé qu'il était un menteur et il sera plus facile désormais de s'occuper de lui, a déclaré hier le Procureur général de la province, Allan Williams. M. Williams a ajouté que la police craignait que le meurtrier ne monte une histoire avant de partir avec lui en avion pour la Colombie-Britannique. Mais comme la police doit prendre tous les moyens légitimes pour trouver une solution à tous les crimes non éclaircis, on prit la décision de ramener Olson. « Olson a développé à un haut degré sa capacité d'inventer », a dit M. Williams en conférence de presse, ajoutant que cet homme n'était pas crédible et précisant qu'aucune entente n'avait été conclue avec lui.

Edward et Joan divorcent

■ Le sénateur Edward Kennedy et son épouse Joan, qui vivent séparés depuis près de deux ans, ont entamé hier une procédure de divorce, a indiqué un porte-parole de la famille. Le divorce doit être prononcé dans un an, mettant fin à 24 années de mariage. Les deux époux se sont mis d'accord pour partager la garde du plus jeune de leurs trois enfants, Patrick, 15 ans, et sur une pension alimentaire dont le montant n'a pas été révélé. « Aux termes de notre accord, très généreux, je recevrai une pension alimentaire, ainsi qu'une somme en liquide et la moitié des biens de notre famille », a déclaré Mme Kennedy. Selon le Boston Herald américain, Joan Kennedy recevrait 4 millions de dollars de son mari.

L'affaire Leatherdale

■ La Cour suprême du Canada a décidé, hier, que Mme Barbara Leatherdale a droit au quart des biens personnels de son mari, parce qu'elle a travaillé pendant neuf des 19 années de son mariage à l'extérieur du foyer. Au moment de la séparation, les avoirs de M. Douglas Leatherdale consistaient en des actions de Bell Canada pour \$39,519 et un plan enregistré de retraite de \$10,000 à la même compagnie, qui est son employeur. Mme Leatherdale, de plus, a droit à la moitié des biens familiaux, qui consistent essentiellement en une maison à Toronto. La décision est partagée par les juges Bora Laskin, Roland Ritchie, Brian Dickson, Jean Beetz, William McIntyre et Julien Chouinard. Une dissidence : le juge Willard Estey.

Un prêtre rébarbatif au fisc

■ Un prêtre catholique de Sydney, le révérend Bernard Macdonald, qui refuse de payer une partie de ses impôts sous prétexte qu'ils servent à rembourser des avortements, a appelé « les contribuables canadiens partisans de la dignité de la vie humaine à se révolter massivement ». Depuis deux ans, le révérend Macdonald, théologien dans une université, a délaqué un certain pourcentage de ses impôts dans l'attente que le gouvernement lui précise quelle somme est dépensée pour les interruptions de grossesse.

Trois-Rivières: il y aura des suites

■ Le maire Gilles Beaudoin a donné l'assurance, hier, qu'il y aurait du changement au sein du service de police et d'incendies de la ville de Trois-Rivières, au terme de l'enquête que mène actuellement la Commission de police du Québec et dont les audiences publiques se déroulent à Nicolet depuis le 16 novembre. Après avoir rappelé que c'est le conseil de ville qui avait demandé à la CPQ de venir faire enquête sur l'administration du service de police et la conduite de ses membres, le maire Beaudoin a indiqué qu'à la lumière des révélations faites devant le juge Denys Dionne et ses collègues, « il y a certainement une réorganisation à faire ».

MICHAEL FAINSTAT AU NOM DU RCM:

Le budget de Montréal: une «manipulation inacceptable»

■ Par la voix de son leader au conseil, M. Michael Fainstat, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) a soutenu hier soir au conseil municipal de Montréal que « le budget de 1983, présenté à dix-sept jours des élections municipales, n'avait été qu'un «moyen de manipulation inacceptable devant servir d'appât et de propagande électorale au Parti civique».

DENIS MASSE

«Derrière de faux slogans de «diminution de taxes» et d'«effort de création d'emplois», a continué M. Fainstat, la réalité veut que l'administration Drapeau-Lamarre n'ait pas hésité à surtaxer les résidents de Montréal depuis plusieurs années afin de créer de toutes pièces des surplus budgétaires (ceux de 1981 et de 1982) qu'elle veut maintenant utiliser dans le budget de 1983».

Si ces arguments de feu n'ont pas été trop utilisés durant la campagne électorale, ils ont résonné hier soir dans l'enceinte du conseil municipal alors que l'assemblée amorçait l'étude des revenus et dépenses pour l'année 1983.

Le maire laisse son trône

■ Le maire Drapeau a consenti hier soir à laisser son siège de président du Conseil et occupera dans la salle des délibérations une banquette au milieu des conseillers de son parti.

Pour le remplacer sur le trône, il a cru bon nommer deux conseillers, soit M. Marc Beaudoin (district 15, Gabriel-Sagard) qui sera président des débats, et Me Jocelyne Ménard (district 28, Villieray) qui présidera les comités pléniers.

Le maire répond ainsi à l'un des vœux exprimés par le RCM, dès le lendemain des élections, esti-



Michael Fainstat

mant qu'un président des débats choisi parmi les conseillers pourrait manifester une plus grande impartialité qu'un chef de parti.

L'ordre du jour des débats prévoit sept séances nocturnes qui devraient mener à l'adoption du budget de \$1,179,800 dans la journée du 15 décembre. Apparemment, le conseil est lié par l'obligation d'adopter le budget dans les 30 jours qui suivent sa présentation, du fait qu'il a été dévoilé en période pré-électorale.

Déjà, hier soir, le contrôleur général, le directeur du revenu et le chef des finances venaient en bloc apporter des éclaircissements aux conseillers désireux de poser des questions. Il en sera ainsi toute la semaine et une partie de la semaine prochaine alors que défilent tour à tour les différents chefs des services municipaux.

Pour sa part, le chef du bloc d'opposition RCM qui compte pas moins de 15 conseillers, n'y voit qu'un «gadget comptable» que le

parti au pouvoir a mis au service de ses propres intérêts électoraux au détriment d'une saine administration des fonds publics».

«Ces tours de passe-passe, a déclaré M. Fainstat, risquent de se révéler très coûteux en 1984 alors que le double surplus accumulé n'existera pas».

«De fait, prévoit le porte-parole du RCM, il est presque inévitable que nous connaîtrons de fortes hausses de taxes en 1984 par suite des acrobaties budgétaires inconscientes de l'administration actuelle».

M. Fainstat a fait ressortir que la diminution de taxes annoncée par l'administration Drapeau-Lamarre n'allait bénéficier qu'aux plus nantis de nos concitoyens alors qu'il n'y a rien pour les personnes à moyen ou à faible revenu.

Ainsi, a-t-il souligné, les propriétaires de maisons unifamiliales d'une valeur de 42,000\$ auront en moyenne une diminution de taxes de 2\$, tout juste de quoi se payer un pain et une pinte de lait, tandis que les propriétaires d'une maison de 110,000\$ bénéficieront d'une réduction de taxes de l'ordre de 175\$. «On retrouve cet ordre de grandeur pour les duplex et ce phénomène se répète pour les établissements commerciaux et industriels», a révélé l'analyste de l'opposition.

M. Fainstat trouve également à redire dans la distribution des effectifs de la Ville. On comptera, relève-t-il, 28 postes de plus à l'administration l'an prochain. «Mais il y aura, fait-il remarquer, 2,597 personnes de moins en 1983 qui oeuvreront dans les services d'exécution qu'il n'y en avait en 1978».

«En 1983, poursuit-il, il n'y aura pas moins de 463 coupures de poste dans les services directs offerts à la population par la Ville de Montréal, si on compare au nombre d'employés en 1982».

M. Fainstat met aussi en lumière que les budgets des services administratifs, à commencer par le budget de soutien du Comité exécutif, ont augmenté presque

deux fois plus rapidement que ceux des services d'exécution au cours des deux dernières années.

Pour l'année 1983, fait-il ressortir, le budget des services d'administration s'est accru de 13,7 p. cent par rapport à celui de 1982 tandis que les sommes affectées aux services d'exécution ne croîtront que de 7,2 p. cent en 1983.

Le représentant du district Confédération a conclu en disant «comprendre mal pourquoi l'administration municipale continuait de s'acharner contre le service d'incendie». Ces effectifs ont diminué de 379 postes en cinq ans, d'après les statistiques compilées par le RCM.

De son côté, M. Lamarre a dit s'en tenir à une politique rigoureuse d'allègement du fardeau fiscal des Montréalais et de freinage des dépenses.

Des documents pour le maire

■ Mis-sérieux, mi-badin, le chef parlementaire du RCM au conseil municipal, M. Michael Fainstat, a informé le maire Drapeau hier soir que les archives nationales du Québec ont en leur possession plus de 4 000 boîtes de documents relatifs au COJO, 200 boîtes de coupures de presse, qu'un autre fond d'archives, situé à Québec renferme 105 boîtes de documents qui ont alimenté l'enquête de la commission Malouf.

Renseignements pris, M. Fainstat soutient que ni le maire, ni aucune des autorités municipales de Montréal, n'est encore allée consulter ces documents.

Le maire Drapeau a accueilli les propos de M. Fainstat avec un grain de sel, affirmant qu'il préférerait jouer son rôle de maire plutôt que d'écrivain, et qu'il tient à la disposition du représentant du RCM une foule d'autres documents qu'il possède lui-même à son bureau.

L'équipe Finet dépose son premier budget : hausse des taxes de 4,21 p.c.

■ Le comité exécutif de Longueuil a déposé au conseil municipal un budget de \$74 878 330 qui prévoit une hausse de 4,21 p. cent des taxes.

GERMAIN TARDIF

Si ces prévisions sont adoptées sans modifications par le conseil, à sa réunion prévue pour le 17 décembre, les taxes foncières générales et spéciales passeront de \$2,85 du \$100 d'évaluation qu'elles étaient en 1982 à \$2,97 en 1983.

Les dépenses prévues par la Ville dépassent de \$4 887 500 celles de l'année qui s'achève. Elles se répartissent comme suit:

- \$26 328 100 au chapitre des salaires et avantages sociaux (35,2 p. cent de plus que l'an dernier);
- \$22 390 440 au service de la dette (29,9 p. cent en plus);
- \$4 850 000 pour le transport en commun (6,5 p. cent de plus);
- \$21 309 798 pour les autres dépenses telles que cueillette des déchets, déneigement, entretien mécanique, achat de biens, électricité, téléphone, etc. (28,4 p. cent).

Quant au programme triennal d'immobilisation, le comité exécutif prévoit des dépenses de



Jacques Finet, maire de Longueuil

photothèque LA PRESSE

\$48 301 781 pour les trois prochaines années, soit \$17 142 581 en 1983; \$16 148 600 en 1984; et \$15 010 600 en 1985.

L'assemblée du conseil d'hier soir était la première séance ordinaire depuis les élections municipales du 7 novembre dernier et la première depuis la mise en vigueur de la loi modifiant la charte de la Ville en vertu de laquelle celle-ci est désormais administrée par un comité exécutif et un conseil municipal.

Maintenant, les séances du conseil ne sont plus présidées par le maire mais par un président du conseil, en l'occurrence, le conseiller Gérard Ferland. Le maire Jacques Finet, par ailleurs, est le président d'office du comité exécutif qui se compose de quatre autres membres dont un vice-président.

Interrogé après la réunion d'hier, M. Finet a déclaré que ces changements majeurs nécessiteront des modifications à la procédure qui était en vigueur jusqu'ici, à l'hôtel de ville et qu'une période de rodage sera également nécessaire pendant un certain temps avant que tout se déroule sans accrochage. Il faudra aussi déterminer de façon plus précise ou, du moins, donner un interprétation claire des pouvoirs du conseil et du comité.

L'impasse persiste à la CUM: on recherche toujours un président

■ C'est la semaine prochaine seulement que les membres de la Communauté urbaine de Montréal tiendront une nouvelle assemblée dans le but de trouver et d'élire un président. A la suite de l'échec de la semaine dernière,



FLORIAN BERNARD

re, les représentants de Montréal et de la banlieue ont voulu se donner quinze jours pour tenter d'en arriver à une solution avant que le gouvernement n'intervienne d'autorité en nommant lui-même le président de la CUM, conformément à la loi.

Si, à l'issue de la prochaine assemblée, aucun président n'a été nommé, c'est le ministre des Affaires municipales, Jacques Lénard, qui devra procéder à une nomination. Il pourra alors

nommer la personne de son choix, sans être obligé de s'en tenir aux seuls élus actuels. Autant Montréal que la banlieue redoutent cette nomination d'autorité car elle démontrerait, une fois de plus, que la CUM est impossible à administrer chaque fois que les deux blocs en présence, soit Montréal et la banlieue, doivent en venir à une entente touchant les structures et la représentation.

La semaine dernière, un seul candidat a fait l'objet d'un vote, Jean Roy, membre du Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal. Sa candidature a été rejetée à l'unanimité des membres du Parti civique, du GAM et de la banlieue. Quant au président actuel, Pierre DesMarais II, il a refusé d'être candidat, estimant qu'il n'obtiendrait pas le vote des représentants du bloc montréalais.

Montréal dans une camisole de force

L'administration Drapeau-Lamarre a refusé, jusqu'à mainte-

nant, de soumettre la candidature d'un conseiller du Parti civique parce que, en vertu de la loi, le président élu doit démissionner de son poste de maire ou de conseiller. Cette démission entraînerait un poste vacant dans l'un des quartiers de Montréal et obligerait la Ville à tenir une élection complémentaire. Il ne fait alors aucun doute que le RCM tenterait de faire élire son chef Jean Doré dans le quartier en question, permettant à ce dernier de rejoindre ses collègues de l'opposition à l'hôtel de ville.

Autant les membres du RCM que les maires de banlieue interrogés par LA PRESSE, hier, sont d'opinion que Montréal ne bougera pas et attendra les événements, même une nomination par le ministre des Affaires municipales, plutôt que de libérer un siège dans un quartier.

RCM et banlieue: un candidat de compromis

L'un des conseillers du RCM, Jean Roy, a exprimé l'opinion,

hier, que sa formation politique pourrait appuyer éventuellement un candidat de compromis, « pas trop mouillé politiquement », qui présenterait la banlieue. Aucun nom n'a été mis de l'avant. Quant à savoir si le RCM accepterait d'appuyer la candidature de Pierre DesMarais II, président actuel, la chose n'est pas exclue. Mais aucune rencontre n'a eu lieu à ce sujet de même qu'aucune négociation n'a été entamée. M. DesMarais accepterait d'être mis en candidature s'il obtenait l'assurance d'un appui suffisant du côté des conseillers de Montréal. L'appui des seuls quinze membres du RCM ne suffirait pas puisqu'en vertu de la loi, il faut qu'au deuxième tour le candidat recueille au moins les deux-tiers des votes de chacun des blocs en présence, soit Montréal et la banlieue. En plus des votes réunis du RCM et du GAM (18 voix), M. DesMarais devrait gagner à sa cause une vingtaine des membres du Parti civique, ce qui n'est aucunement acquis.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min. -12 Max. -4
CIEL VARIABLE ET FROID
DEMAIN: PAS DE CHANGEMENT

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-15	-5	Neige
Outaouais	-12	-4	Ciel var.
Laurentides	-15	-9	Neige
Cantons de l'Est	-15	-1	Ciel var. f.
Mauricie	-13	-6	Neige
Québec	-11	-5	Néb. var.
Lac-Saint-Jean	-15	-8	Neige
Rimouski	-10	-2	Chut. neige
Gaspésie	-12	-5	Chut. neige
Baie-Comeau	-15	-8	Neige
Sép.-Îles	-15	-8	Neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-1	8	
Edmonton	-18	-12	
Regina	-23	-17	
Winnipeg	-23	-16	
Toronto	-2	1	
Fredericton	1	6	
Halifax	4	10	
Charlottetown	1	4	
Saint-Jean	7	10	

La Quotidienne

Tirage d'hier Numéro-boni
8037 427568

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	11	14	Nlle-Orléans	9	21
Buffalo	11	19	Pittsburgh	8	20
Chicago	-9	2	S. Francisco	11	12
Miami	24	28	Washington	17	22
New York	12	14	Dallas	6	19

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	8	Madrid	0	11
Athènes	3	12	Moscou	-2	0
Acapulco	19	32	Mexico	7	27
Berlin	0	3	Oslo	0	5
Bruxelles	5	9	Paris	3	12
Buenos Aires	17	25	Rome	4	14
Copenhague	2	3	Séoul	-10	-2
Génève	2	5	Stockholm	-3	2
Hong Kong	14	15	Tokyo	8	13
Le Caire	9	15	Trinidad	22	34
Lisbonne	10	16	Vienne	0	2
Londres	4	7			

MEURTRE DU POLICIER MICHEL VINCENT

L'adjointe au directeur identifie Danièle Williams

■ Un an après le hold-up à une succursale de Longueuil de la Banque nationale, Mme Denise Ouellette, adjointe au directeur, se souvient encore de la voix et du regard de la femme qui, le 3 novembre 1981, est entrée dans son bureau « comme une folle », armée d'un pistolet et criant des injures: « Maudite c... de gérante, si tu touches au bouton d'alarme, je te saute, tes enfants aussi! ».

MARTHA GAGNON

— Est-ce que vous voyez cette femme dans la salle? demande Me François Doyon, le procureur de la Couronne.

Sans hésiter, Mme Ouellette tourne la tête vers la gauche et identifie Danièle Williams, l'accusée qui serre un paquet de cigarette sur sa robe écarlate, assise aux côtés de Luc Clouâtre et de Randall Tabah avec lesquels elle subit son procès pour le meurtre du policier Michel Vincent.

« Ce sont les mêmes yeux », affirme Mme Ouellette d'une voix feutrée, sans jamais perdre son calme. Elle montre autant d'assurance et de conviction lorsque vient le temps de désigner les deux hommes, « le gros à la peau de bébé et le petit aux sourcils en accent circonflexe », comme étant ceux qui ont pénétré dans la banque, déguisés, armés d'une carabine et d'un revolver.

Assise dans le box des témoins, blonde, menue, Mme Ouellette raconte ce qui s'est passé ce jour-là sans négliger de détails, comme elle l'avait fait à l'enquête du coroner. Elle explique qu'aujourd'hui encore elle est nerveuse. Elle n'en laisse cependant rien paraître.

Le 3 novembre 1981, alors qu'elle est dans son bureau, elle entend les cris d'un enfant que quelqu'un vient de bousculer dans la succursale. Elle a le pressentiment qu'il s'agit d'un hold-up et elle appuie sur le bouton d'alarme. Une personne dont une partie du visage est camouflé par le col de son chandail entre en trombe dans son bureau. Elle est énervée, crie sans cesse et, au ton de sa voix, Mme Ouellette devine que c'est une femme. Elle ne cesse de demander: « As-tu fait sonner l'alarme? ».

Obéissant aux ordres, l'assistante du directeur se couche à terre où elle remarque que son agresseur porte des bottes jaunes, semblables à ceux des gars de la construction. Elle a le temps de voir des caissières affolées et, dans un coin, un groupe de personnes recroisées qui pleurent; l'une d'elles a même une poubelle sur la tête.

Durant les huit à dix minutes que dure le hold-up, elle observe le « petit » qu'elle identifie aujourd'hui comme Randall Tabah, lequel s'empresse de ramasser les chèques de voyage qui sont dans les tiroirs-caisses. Quant au « gros » qu'elle dit être Luc Clouâtre, il s'occupe des clients et suit

46 mois de prison à un père adoptif

■ Considérant qu'un homme qui a eu des rapports sexuels avec ses filles jumelles adoptives, âgées de dix ans, doit être puni sévèrement, la Cour d'appel a modifié la sentence en portant la peine d'emprisonnement de 18 mois à 46 mois.

Les juges Crête, Kaufman et McCarthy ont en effet accueilli la requête de la Couronne qui trouvait beaucoup trop clémente la sentence rendue par le juge de première instance. Suite à un plaidoyer de culpabilité de l'accusé, le juge des Sessions de la paix lui avait imposé une peine de neuf mois pour chacun des chefs d'accusation, en plus d'une ordonnance de probation de trois ans.

La Cour d'appel estime que la situation conjugale difficile de l'intimé, son plaidoyer de culpabilité, le traitement psychologique qu'il a entrepris et l'absence d'antécédents judiciaires ne sont pas des facteurs qui peuvent justifier une « sentence aussi clémente ». La gravité des infractions, ainsi que l'obligation d'imposer une peine exemplaire, ont incité les juges à modifier la sentence.

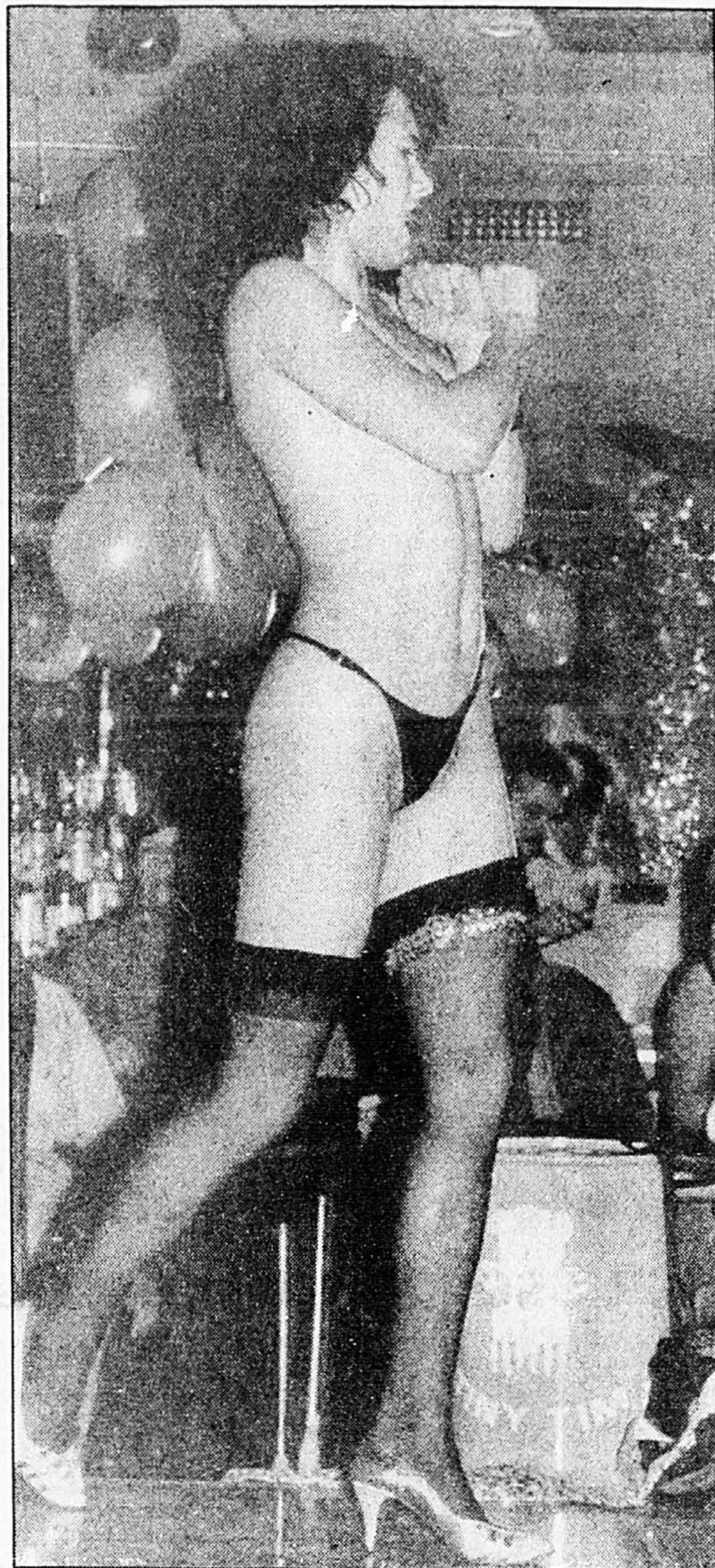
les directives données par la femme.

Un peu plus tard, elle entend: « V'là les beus! »; elle voit le « petit » qui fait un « mouvement comme celui de tirer ». Tout est terminé, le trio s'enfuit en laissant sur le plancher les billets de banque qui s'échappent de grands

sacs jaunes. Mme Ouellette éponge avec un linge humide le visage de l'un des policiers qui a été blessé. Elle prend un congé mérité de quelques jours.

Mitrillée de questions par les avocats de la défense, lors du contre-interrogatoire, Mme Ouellette a déclaré hier qu'elle avait recon-

nu la voix de « la femme » le jour où elle a entendu Danièle Williams injurier les photographes dans un couloir du quartier de détention de Parthenais. Lors de la parade d'identification, elle a toutefois été incapable de dire quoi que ce soit. « J'étais trop nerveuse, je ne voulais pas voir ces femmes ». Elle admet aussi avoir vu des photographes des accusés dans les journaux, dont l'une de la jeune femme en stripteaseuse. Le procès se poursuit aujourd'hui.



Gala de charité annuel des danseuses nues de Montréal

C'est vers 15h, hier, que s'est ouvert le quatrième gala annuel de charité des danseuses nues de Montréal, dont les recettes seront versées au Fonds Tiny Tim de l'hôpital Général pour enfants de Montréal. 175 danseuses y ont participé jusqu'à ce matin dans quatre clubs de la métropole, soit le Super sexe, le Sexe suprême, le Sexe-si-bon et le Sexe atout, avec l'appui d'un public chaleureux et généreux. L'objectif: recueillir au moins \$35 000 pour les enfants handicapés.

téléphoto UPC

Rien n'est changé à la Régie du logement, même si elle est déclarée « ultra vires »

■ Un porte-parole du ministre de l'Habitation, M. Guy Tardif, a affirmé hier qu'il n'y a « rien de changé à la Régie du logement », en dépit du jugement déclaratoire rendu la semaine dernière par le juge John R. Hannan, de la Cour Supérieure.

À la demande d'un groupe de propriétaires de Montréal, le magistrat a déclaré « ultra-vires » de

DENIS MASSE

la Législature provinciale l'institution même de la régie, en 1979, ce qui à toutes fins utiles lui nie toute existence légale et devrait normalement l'empêcher de fonctionner.

Le ministre n'a été informé du verdict que vendredi, en même temps que les médias d'information.

« Ce n'est pas la première fois

que la régie est attaquée », a rappelé le porte-parole du ministre, Mme Juneau. Déjà, le gouvernement du Québec a interjeté appel d'un jugement rendu le 16 mars par le juge Jean-Claude Nolin. On s'attend à ce que le gouvernement en appelle aussi de la sentence du juge Hannan.

Entre-temps, la Régie du logement jouit pleinement du mandat qui lui a été conféré par la loi 107, et entend les causes entre propriétaires et locataires au rythme de 3,000 par semaine, comme si de rien n'était.

« Le jugement rendu par le juge Hannan fait preuve d'ambiguïté, souligne le porte-parole; il frise même l'absurdité, puisque tout en mettant en doute l'institution même de la régie, il lui reconnaît le pouvoir de fixer les loyers ».

Pour sa part, l'Association des propriétaires d'immeubles du

Québec, un organisme qui groupe 3,500 propriétaires principalement à Montréal, Trois-Rivières et Québec, tient ce soir même, dans un hôtel de Montréal, une assemblée spéciale de ses membres, « d'où découlera un plan d'action bien précis », a révélé le président de l'organisme, M. Jules Marois.

On sait que cet organisme réclame un moratoire sur le fonctionnement de la régie jusqu'à ce qu'un « sommet sur l'habitation » ait clarifié les positions de chacun des intervenants dans les domaines de la construction domiciliaire et du logement locatif.

« À ce sujet, a dit Mme Juneau, le ministre étudie la question en concertation avec les autres membres du cabinet ».

Mais il y a au moins un an que PROPIQ réclame avec force la tenue de ce sommet.



Le blocus de la CUM par l'administration de Montréal

■ Lorsque le projet de loi 46 a été adopté par l'Assemblée nationale en juin dernier, il était évident dès le départ que l'administration montréalaise ne se soumettrait pas facilement à ce qu'elle considérait être une entorse grave à la démocratie de la part de l'équipe gouvernementale. Et connaissant les talents de stratège du maire Jean Drapeau, il fallait s'attendre à tout.

Ce projet de loi, est-il nécessaire de le rappeler, a été adopté à l'issue d'une période de résistance très courageuse de M. Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales, contre des attaques venant de toutes parts, caucuses péquiste compris.

Cela étant dit, il ne suffisait pas de faire adopter le projet de loi; il fallait aussi le mettre à l'épreuve. Et si le maire Drapeau était bien prêt à concéder une bataille, il n'allait certainement pas concéder la guerre, même pas à un ministre. C'est été contre sa nature.

Pas de candidat du Parti civique

Nous en vivons un exemple concret actuellement. À la surprise de bien des observateurs, l'équipe Drapeau-Lamarre a en effet décidé de ne pas présenter de candidat du Parti civique lors du premier tour d'élection en vue de l'élection d'un successeur à M. Pierre des Marais II, dont le mandat est terminé à la présidence de la CUM.

Et ce faisant, le maire Drapeau prouvait sans l'ombre d'un doute qu'il n'avait absolument pas l'intention d'aider le ministre à faire la preuve que sa loi pouvait fonctionner. On serait même porté à penser qu'il entend plutôt prouver le contraire au cours des prochains mois, en optant pour l'obstructionnisme, dans l'espoir sans doute que le ministre sentira le besoin de faire marche arrière...

Il faut dire qu'en ne proposant pas de candidat, lequel aurait dû être choisi parmi les conseillers élus lors de la dernière élection municipale, le maire Drapeau retarde tout au moins l'hypothétique obligation de présenter une élection complémentaire qui risquerait de permettre l'élection au Conseil municipal de Montréal de Me Jean Doré, président et candidat défait du RCM à la mairie.

En fait, un seul candidat était sur les rangs à ce premier tour, soit le conseiller Jean Roy, du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM). Et il était bien clair qu'il ne pourrait recueillir la double majorité absolue (Montréal et banlieue) prévue par la loi à ce tour initial.

Le deuxième tour

Au deuxième tour, le mode de scrutin diffère quelque peu, puisque le candidat qui rêve d'être élu doit recueillir les deux tiers des voix de tous les conseillers.

Renseignements pris auprès de M. Jean-Louis Lacasse, du Secrétariat général de la CUM, les conseillers de Montréal et de la banlieue contrôlent un total de 1794 voix.

La banlieue dispose de 750 voix partagées entre les villes de banlieue au pro rata de leur population. La Ville de Montréal a droit pour sa part à 1044 voix, c'est-à-dire 18 par conseiller. Autrement dit, l'équipe Drapeau-Lamarre en contrôle 720, le RCM, 270 et le GAM, 54.

C'est donc dire qu'en votant en bloc (pourrait-on vraiment s'attendre à autre chose?), l'administration montréalaise contrôle 40 p. cent des voix du conseil et peut donc stopper l'élection du prochain président à ce deuxième tour. Et c'est ce qui surviendra sans doute, à moins que la Ville de Montréal ne descende à accepter la réélection de M. Des Marais.

L'administration montréalaise peut-elle, une deuxième fois de suite, se payer le luxe de ne pas présenter son candidat et de se contenter de faire de l'obstruction en utilisant à cette fin le bloc de votes qu'elle contrôle pour bloquer l'élection? Bien sûr que oui, mais il existe quand même un risque politique. Advenant l'éventualité où le ministre, conformément à la loi, serait obligé de nommer le prochain président de la CUM, il serait difficile à la Ville de Montréal de blâmer le ministre de ne pas avoir son candidat puisqu'elle n'en aurait pas présenté aux deux tours. En outre, l'administration montréalaise devant porté l'odieux de l'échec lors des deux premières rondes, elle pourrait difficilement plaider qu'elle avait tout fait pour éviter ce constat d'impuissance.

Le choix du ministre

Tant et si bien qu'il faut se résigner à ce que le ministre Léonard doive en dernier ressort nommer le titulaire du prochain mandat à la présidence de la CUM.

Si l'humeur était à la souplesse des positions, M. Des Marais II devrait être l'homme de la situation. C'est à sa ténacité qu'on doit la réforme de la CUM, et nul autre que lui pourrait administrer aussi bien une loi dont il est en quelque sorte le parrain.

Mais tout n'est pas si facile. Aux yeux de l'administration montréalaise, il est aussi celui par qui est arrivé cet impardonnable péché qu'est l'érosion du pouvoir de la Ville de Montréal au Conseil de la CUM. Ce ne serait donc pas une mince tâche pour le ministre de convaincre MM. Drapeau et Lamarre du fait que M. Des Marais reste l'homme de la situation.

Une suggestion s'impose toutefois: si le sort de la présidence de la CUM devait reposer entre les mains du ministre, il faudrait qu'il résiste à la tentation omniprésente de nommer un homme politique qui s'est surtout fait connaître au niveau provincial. L'élu devrait venir du cercle des politiciens municipaux de la région montréalaise de manière à ce que le principal administrateur de la CUM soit familier avec les problèmes qui confrontent les Montréalais et les banlieusards.

Charlie Brooks, premier exécuté par injection



Charlie Brooks

téléphoto UPI

■ HUNTSVILLE, Texas (AP)

— Charlie Brooks, condamné à mort pour le meurtre d'un mécanicien en 1976, est devenu aujourd'hui, à 1h27 (GMT), le premier prisonnier américain exécuté au moyen d'une injection de poison. Il est aussi le premier Noir et la sixième personne à être exécutée aux États-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort, en 1976. La dernière exécution au Texas remonte à 1964.

Dans la journée, la Cour suprême des États-Unis avait rejeté une requête d'urgence demandant de retarder l'exécution de Brooks jusqu'à ce que le dernier appel du condamné ait été entendu par une cour d'appel fédérale. La Cour pouvait cependant changer d'avis jusqu'à la dernière minute et faire connaître sa décision aux responsables de l'exécution en la communiquant par téléphone. Un appareil avait été placé à cette fin dans la chambre d'exécution.

Faites bon usage de votre message!

Annoncez dans

le guide officiel du

SAISON
L'ÉPARGNE
PLACEMENTS

dans

la presse

du samedi 22 janvier 1983

format tabloïd

date de fermeture:

le mercredi 22 décembre 1982

Réservez dès maintenant!

285-6991 285-6992



Le président de l'Iron Ore se place en réserve de la République

■ En annonçant hier qu'il se « rallie » enfin à Joe Clark, le président de l'Iron Ore n'aura fait finalement qu'un recul stratégique qui n'a pas sécurisé outre mesure l'entourage de l'actuel leader conservateur.

Brian Mulroney a tout simplement décidé de se placer en réserve de la République.

Finalement, Brian Mulroney n'avait pas le choix. Représentant une province dans laquelle ce parti n'a aucune racine véritable, du moins depuis une bonne vingtaine d'années, il ne pouvait faire autrement et risquer ainsi de porter l'odieux d'être le responsable d'une révision du leadership.

Mais cette démarche effectuée par Brian Mulroney, lundi matin, avant le congrès de la fin de janvier qui aura lieu à Winnipeg et où les délégués seront appelés à se prononcer par vote secret sur le chef actuel, Joe Clark, semble intervenir bien tardivement.

D'abord, tous les délégués dans les 75 comtés fédéraux du Québec en vue de ce congrès ont été choisis. Les hommes de Mulroney, selon les informations recueillies, ont veillé et ont fait en sorte d'avoir une bonne représentation... sur le plancher du congrès.

Situation difficile

La décision inattendue de Mulroney de se rallier à Clark a surpris bien des supporters hier. Au début, certains croyaient que c'était un canular, car semblait-il, il n'a pas consulté beaucoup de monde.

Le principal défi qui attend maintenant le président de l'Iron Ore ce sera de convaincre, notamment les délégués du Québec, qu'il est sérieux quand il affirme que M. Clark doit obtenir un vote de confiance.

Ce ne sera pas une tâche facile, compte tenu du fait que ses supporters et ses organisateurs sont bien décidés à se rendre au congrès de Winnipeg afin d'inci-

ter les délégués à voter en faveur d'une révision du leadership.

Dans sa déclaration d'hier en présence de son chef Joe Clark, pour le moins qu'on puisse dire, les propos de M. Mulroney ont été assez timides. Pour inciter les délégués à appuyer Clark, il a retenu deux points à savoir « que les Canadiens souhaitent un changement de gouvernement et d'orientation à la prochaine occasion et que la meilleure façon d'y arriver c'est l'élection d'un gouvernement progressiste-conservateur majoritaire et vraiment représentatif ».

Et c'est pour ne pas être accusé de vouloir maintenir le PC dans l'Opposition que Mulroney a soutenu avec un sourire en coin pour les caméras que Clark comme chef « est une partie importante de ce processus ».

Et cette soudaine profession de foi de Mulroney survient au lendemain d'une enquête effectuée par « The Canadian Press » et révélant que Joe Clark jouit de l'appui de cinq des sept premiers ministres conservateurs du pays.

Mais Mulroney s'est bien gardé de faire part du rôle qu'il entend jouer lors du congrès de Winnipeg. Il n'a d'ailleurs manifestement pas l'intention de faire de la « cabale » sur le parquet du congrès en vue de convaincre les militants du sérieux de cette proposition.

Dans le texte plutôt laconique qu'il a lu en français et en anglais à l'intention des médias d'informations il devait préciser à cet égard : « Les délégués à la convention de Winnipeg doivent maintenant prendre leur propre décision, librement et après de mures réflexions comme le voulait la réforme de 1966 ».

Cette réforme à laquelle il faisait allusion avait été apportée dans la constitution du parti afin de réviser la question du leadership, par vote secret, à tous les deux ans, à l'occasion du congrès

plénier, à l'époque où les Tories voulaient se débarrasser de Dieffenbaker.

La stratégie de Mulroney

Face à l'évolution de la situation à l'intérieur du PC, les stratégies de Brian Mulroney ont retenu en fait deux scénarios.

Dans un premier temps, M. Mulroney se doit d'appuyer le chef actuel. Advenant un vote négatif sur son leadership lors du congrès de Winnipeg, Clark serait alors obligé de déclencher un congrès. M. Mulroney ne pourrait pas alors être accusé par d'autres aspirants à la direction, comme par MM. Crosbie et Crombie, d'avoir provoqué cette situation, ce qui aurait pour effet de constituer un handicap de taille dans une telle course.

Par ailleurs, si M. Clark tire son épingle du jeu lors du congrès de Winnipeg, la seconde étape sera l'élection générale qui aura lieu au Canada.

Compte tenu du fait que Pierre Trudeau aura quitté la direction du Parti libéral et son poste de premier ministre, les supporters de Mulroney sont loin d'être assurés que Clark pourra battre un nouveau venu. On estime donc qu'advenant une autre défaite électorale, cette fois les conservateurs devront tenir un congrès à la direction. Et ce pourrait alors être la chance pour Mulroney.

Mais ce dernier a au moins trois handicaps de taille. Il vient de l'Est du Canada, il n'a jamais siégé à la Chambre des communes et il vient de porter l'odieux de la fermeture de l'Iron Ore, à Schefferville. Les syndicats canadiens et notamment les puissants Métallurgistes lui pardonneront difficilement cet échec.

D'ici le congrès de janvier, il est à prévoir que les couteaux continueront de voler bas chez les conservateurs... comme d'habitude, et le semblant d'unité sera de plus en plus difficile à démontrer.

Brian Mulroney se rallie à Clark mais ne regrette aucun de ses gestes passés

■ Brian Mulroney s'est rallié publiquement, hier midi, au leadership de Joe Clark, tel que LA PRESSE l'avait annoncé en primeur hier matin.

Ce faisant, cependant, il ne s'est excusé en rien de ses tournées et de ses déclarations, même si celles-ci ont pu porter ombrage au chef conservateur, déclarant que c'était son « privilège de Canadien » et son « devoir de conservateur » de se rendre dans diverses parties du pays et de se prononcer clairement sur les problèmes qui confrontent le Canada.

PIERRE VENNAT

Hier matin, toutefois, les conservateurs avaient le cœur à la fête au Ritz Carlton, où MM. Clark et Mulroney se sont présentés ensemble, pendant qu'attendait dans le lobby, en bas, un Roch Lasalle heureux de la tournure des événements, mais inquiet jusqu'au dernier moment de son déroulement.

Tout s'étant bien déroulé, il fallait voir la mine réjouie de Denis Beaudoin, le responsable de la permanence du parti au Québec, lors du déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Laval où M. Clark était conférencier, une heure plus tard. Entouré de l'ex-député Richard Janelle, un de ses adjoints, et d'autres permanents du parti, M. Beaudoin ne faisait que répéter que « tout cela est très sain pour le parti conservateur ».

Bref, pour les conservateurs, l'heure est à l'unité, thème qu'a repris le chef Joe Clark lui-même, une fois l'allocation de M. Mulroney terminée.

Celui-ci, dans une déclaration écrite, a déclaré qu'il se ralliait à M. Clark parce qu'il a constaté, à



La paix est refaite entre Joe Clark et Brian Mulroney. Téléphoto CP

l'issue d'une tournée à travers le pays, que :

— Les Canadiens souhaitent un changement de gouvernement et d'orientation à la première occasion ;

— La meilleure façon d'y arriver, c'est l'élection d'un gouvernement progressiste-conservateur majoritaire et véritablement représentatif.

M. Mulroney a donc déclaré que la confirmation de M. Clark comme chef du parti est une partie importante du processus de reprise du pouvoir par le parti. Et que sa

réélection subséquente comme premier ministre sera à l'avantage de tout le Canada.

M. Clark ne pouvait qu'être d'accord avec de tels propos, il a donc tenté de minimiser les désaccords ou les méfiances qu'il a pu entretenir à l'égard de M. Mulroney, déclarant que tout cela est fini maintenant.

Et tout souriant pour les caméras, qui se faisaient nombreuses pour l'événement, les deux hommes ont quitté le petit salon du chic hôtel, bras dessus bras dessous.

SELON LE CHEF CONSERVATEUR Le projet de loi S-31 méprise le fédéralisme

■ Appelé à parler du Canada de demain devant la Chambre de commerce de Laval, le leader conservateur, Joe Clark, en a plutôt profité pour faire le procès en règle du bill S-31 qui, selon lui, constitue le mépris même de la notion de fédéralisme.

Devant un auditoire d'environ 300 convives, dont le maire Claude

Lefebvre qui était assis à ses côtés, M. Clark, tout revigorisé par l'appui public que lui avait donné Brian Mulroney une heure plus tôt, a remporté un vif succès par ses réparties et les réponses qu'il a su apporter, en excellent français, aux questions de l'auditoire.

PIERRE VENNAT

Tout son exposé, toutefois, a voulu démontrer que le projet de loi S-31 était condamnable parce qu'il constitue un geste de mépris envers les provinces mais également une menace réelle pour chaque entrepreneur au Canada, une déclaration qui ne pouvait que plaire à son auditoire formé en grande partie de petits entrepreneurs et d'hommes d'affaires de l'endroit.

S'adressant aux hommes d'affaires de Laval, M. Clark leur dit que demain, Ottawa pourrait décider que vous ne devriez pas être autorisés à investir dans l'immobilier à l'extérieur du Québec, ou dans d'autres secteurs. Les grosses compagnies ne s'y opposeront pas, parce qu'elles peuvent faire des marchés avec Ottawa. Mais les entrepreneurs, d'affirmer le chef conservateur, devraient s'inquiéter sérieusement de l'orientation que ce projet de loi impose au Canada.

L'ancien premier ministre, qui espère reprendre le pouvoir bientôt, n'y est pas allé avec le dos de la cuiller.

C'est ainsi, par exemple, qu'il a

accusé le gouvernement Trudeau d'avoir établi un système de deux poids, deux mesures : Ottawa est libre d'acheter ce qu'il veut. Les provinces, elles, ne le sont pas.

« Ce projet de loi va peut-être empêcher la Caisse de dépôt d'acheter d'autres actions du Canadien Pacifique. Il aurait empêché l'Alberta d'établir une compagnie qui connaît beaucoup de succès, l'Alberta Gas Trunk Line, qui est devenue la Nova. Il permet à Ottawa d'acheter le Québec d'acheter Québecair. Il pourrait empêcher toute province de participer à une compagnie qui construit des réseaux électriques entre les provinces. »

« Il pourrait empêcher tout gouvernement provincial d'entreprendre, par l'entremise de l'un de ses agents, la construction de ports, d'aéroports ou de chemins de fer servant au commerce interprovincial. »

Le chef conservateur, aux applaudissements de son auditoire a conclu en disant qu'au moment même où l'économie de la nation a besoin de croissance nouvelle et d'investissements, ce projet de loi empêche les provinces de contribuer à la croissance et à la création d'emplois.

Quant à lui, il demande que le projet de loi soit retiré, de façon à ce qu'Ottawa soit forcé de négocier avec les provinces.

S'il devait être adopté, M. Clark, a déclaré à un reporter radiophonique après sa causerie, qu'il le retirerait fort probablement une fois porté au pouvoir.

Le rôle des sociétés d'Etat sera réévalué

■ QUÉBEC (PC) — Le rôle et l'orientation des sociétés d'Etat au Québec seront réévalués dès que le gouvernement fédéral sera branché avec son projet de loi S-31, a fait savoir hier à l'Assemblée nationale le ministre des Finances Jacques Parizeau.

Répondant à des questions du chef de l'opposition libérale Gérard-D. Lévesque, M. Parizeau a indiqué qu'une commission parlementaire pourrait être convoquée à cette fin dès janvier ou février 1983.

Le ministre des Finances a cependant suggéré que l'Assemblée nationale attende de savoir quel sort le gouvernement fédéral réserve au projet de loi S-31, actuellement à l'étude devant le Sénat canadien, avant de se prononcer.

M. Parizeau a fait état de rumeurs selon lesquelles le gouvernement fédéral retraiterait en douce avec son projet en le laissant mourir à l'agenda des travaux parlementaires.

Aussi, le ministre québécois a dit préférer attendre qu'Ottawa présente un nouveau projet avant de forcer les membres de l'As-

semblée nationale à aborder le dossier.

« Pour contrer les décisions fédérales, il faut d'abord les connaître », a-t-il dit.



Rencontrer
une personne avec les mêmes goûts,
les mêmes affinités

AIMER PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous
carresse au fond de son cœur?

ENFIN!
« DONNER UN VISAGE À VOS RÊVES »

OUVERT: Lun. au ven. 10h à 21h. Sam. 10h à 15h.

524-1176
Institut de la Recherche Humaine
847, rue Cherrier
(Metro Sherbrooke) Montréal
Organisme à but non lucratif

Quel devrait être le facteur décisif dans l'achat d'une résidence? Le prix

Quand vous achetez une propriété, il est essentiel de s'assurer que vous obtenez le maximum pour chaque dollar investi.

Évaluez d'abord le prix réel au pied carré.

Au Sanctuaire du Mont-Royal, le prix de vente est déterminé d'après la surface nette habitable. On n'ajoute pas la superficie des balcons — ou l'épaisseur des murs — dans le but de compliquer les comparaisons.

Ensuite, à surface égale, considérez aussi l'efficacité de l'aménagement intérieur.

Combien de condominiums sont affligés de salles de bain minuscules? De cuisines lamentablement planifiées? De penderies exiguës? De corridors encombrés? De colonnes de soutènement embarrassantes? Combien enfin offrent comme point de vue le spectacle désolant d'une arrièrecour ou d'un stationnement?

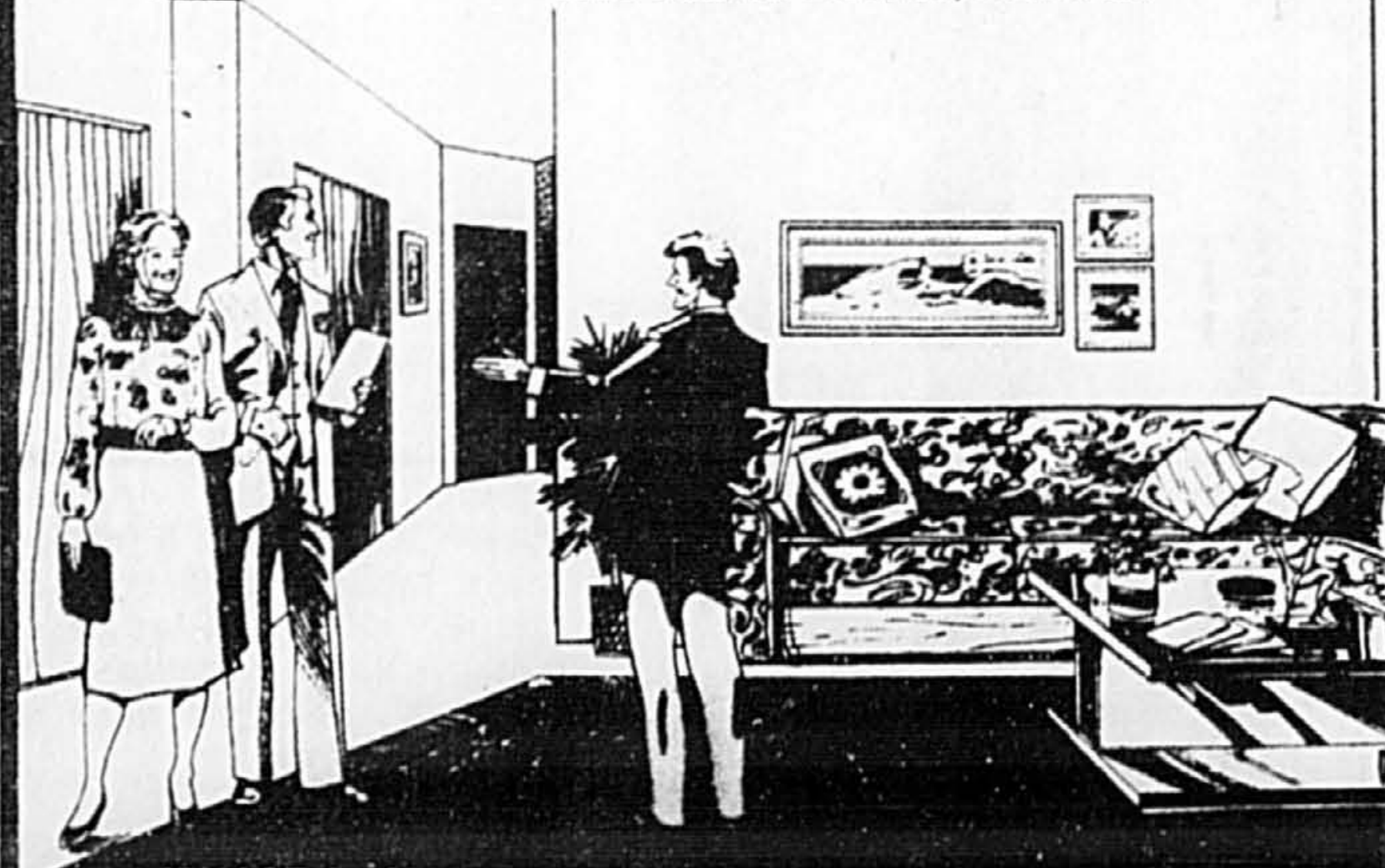
Grâce à son agencement superbement étudié, le Sanctuaire vous fait bénéficier de pièces vastes et magnifiquement aérées, d'immenses salles de bain et de vues panoramiques majestueuses, en plus de multiples autres avantages.

Quand vous achetez une propriété, pourquoi ne pas en avoir vraiment pour votre argent?

Un prix incomparable

le sanctuaire
du mont-royal

6000 chemin Deacon, Montréal



- PHASE 1 — MARS 1983
- MURB CLASSE 31
- 2 CH. A.C. :
1 400 P.I. CA.
- 114 500 \$ ET PLUS
- 3 CH. A.C. :
1 800 P.I. CA.
- 142 500 \$ ET PLUS

BUREAU DES VENTES:
738-6000
SEMAINE: 10H. À 18H.
WEEK-END: 13H. À 17H.
(SUR RENDEZ-VOUS)

TRUST GENERAL



Dirigée par Madame Gisèle APRIL-FORTIER, avec la collaboration de Monsieur Normand FORTIER, l'école compte plus de 300 ex-étudiants actuellement à l'emploi d'agences de voyages.

Cours intensif d'agent de voyages

PUBLICITÉ

Voyage, mot magique. Et pour tous ceux et celles qui rêvent de voyager s'il est une profession qui permet de concrétiser ce rêve, c'est bien celle d'agent de voyages. Mais comment devient-on agent de voyages? Eh bien, le Centre de Formation en Tourisme Inc. est actuellement la seule école privée au Québec à dispenser un enseignement professionnel secondaire pour adultes spécialisé dans la formation des agents de voyages. Et ce cours est reconnu par le ministère de l'Éducation.

Le programme complet, d'une durée de 300 heures, comprend six cours d'une durée totale de 270 heures et un stage d'une durée minimale de 30 heures dans une agence de voyages. Si vous recherchez un cours intensif, le Centre de Formation en tourisme vous offre la possibilité de suivre le programme complet en cours du jour du 10 janvier au 31 mars 1983.

Vous pouvez aussi suivre le programme à raison de 3 jours par semaine du 25 janvier au 18 juin 1983. Si vous désirez étudier à temps partiel, profitez alors de la flexibilité du programme reporté en 6 cours. Des cours sont offerts le matin, l'après-midi, le soir — 31

janvier et même le samedi (5 février). Le programme complet regroupe les cours « Introduction à l'agence de voyages » (99 heures), « Les Destinations Soleil » (36 heures), « Europe 1 » (36 heures), « Géographie » (30 heures), « Tarification Internationale » (45 heures) et le cours « Administration » (24 heures).

Un étudiant peut s'inscrire à un ou plusieurs de ces cours selon ses buts et ses disponibilités. En effet de plus en plus de voyageurs s'inscrivent à ce type de cours pour mieux planifier et mieux profiter de leurs déplacements. Cependant si vous désirez devenir agent de voyages et réussir dans ce domaine il

faut s'y préparer sérieusement. L'agent de voyages est une personne-ressource dont dépend la réussite de vacances durement gagnées et souvent longtemps attendues par le consommateur et que dire de l'homme d'affaires qui exige des services de plus en plus professionnels de son agent de voyages? Il ne suffit pas à l'agent de voyages de connaître les destinations; il se doit aussi d'être un excellent technicien qui connaît les rouages de l'industrie de façon à faire profiter au maximum à son client des services que peut lui offrir l'industrie touristique et ils sont nombreux. C'est tout un défi à relever mais les cours offerts vous permettront d'atteindre ce but.

Le Centre de Formation en Tourisme est actuellement la seule école privée au Québec à dispenser un enseignement professionnel secondaire pour adultes spécialisé dans la formation des agents de voyages. Ce cours est reconnu par le ministère de l'Éducation. Les cours sont donnés au pavillon READ de l'Université du Québec au 420, Lagachetière ouest, suite 1031 (centre-ville de Montréal).

Pour obtenir une documentation plus détaillée et plus de renseignements, composez 878-1414.



Surtout pas la pitié

■ Quand on a comme moi la phobie de la maladie, peut-on attraper du même coup la phobie des malades?.. Par exemple, quand je pense à l'antipathie que m'inspire le président du Comité provincial des malades, M. Claude Brunet, je me rends bien compte qu'elle n'est pas seulement idéologique. Une part de peur irraisonnée, de refus de je ne sais trop quoi entre dans mon sentiment à l'égard de M. Brunet, sentiment assez trouble d'ailleurs pour que je m'en sois ouvert à l'intéressé lui-même:

— Je voudrais que vous m'accordiez une entrevue, M. Brunet, cependant je dois vous avertir que je ne vous aime pas... Il a quand même accepté de me rencontrer, et vendredi dernier, à l'heure dite je me suis présenté à l'hôpital St-Charles-Borromée. Dans l'ascenseur de service, coïncé entre deux charlots de vidanges et un paraplégique dans sa voiture, je sentais grandir ce malaise qui me saisit dans tous les hôpitaux, à plus forte raison dans celui-là, plus déprimant encore que les autres, caserne triste et brune plantée sur Dorchester, en plein dans le trafic... Si j'étais malade, paralysé, vieux, ce n'est pas là que je voudrais être. J'aimerais être, tiens, dans une maison de campagne, du genre de celles que doivent avoir quelques-unes des 60 «personnalités» qui font la coalition contre le droit de grève dans les hôpitaux.

Au 6ième étage, l'infirmière à qui j'ai demandé: «La chambre 618, s'il-vous-plait», m'a répondu, d'un geste résigné: «M. Brunet?... par là...» Si j'étais malade, paralysé, vieux, je détesterais toutes infirmières et infirmiers, si j'étais malade je ne le prendrais pas, et bien sûr je prendrais encore moins le personnel qui me nourrit, qui me lave, qui change ma couche...

Dans la chambre de Claude Brunet, le lit et la civière sur laquelle il est allongé prennent toute la place. Les autres objets rasent les murs et j'ai du mal à déplier la chaise que j'ai prise dans la salle de bain. Comme sur toutes les photos qu'on voit de lui, il est couché sur le ventre et peigné 1930, les cheveux plats, la raie au milieu. Il porte une chemise bleue sur laquelle il tire souvent en passant la main dans son dos.

— Ca fait longtemps que vous êtes là?
— Dans cette chambre, depuis 1963. Mais je suis paralysé depuis l'âge de 9 ans et j'en ai 42.
— Toujours à plat-ventre?
— Non, on vient me tourner toutes les quatre ou cinq heures pour éviter les plaies de lit...
— Pouvez-vous vous asseoir?
— Non.

Dans «Le Lien», le bulletin de l'hôpital Saint-Charles, dans une lettre ouverte adressée à Claude Brunet par un préposé de nuit, ce passage: «Monsieur, je crois que vous vous servez de votre handicap pour attirer la pitié sur votre sort...» Hélas oui camarade!... quand on passe 33 ans sur le ventre, retourné toutes les cinq heures comme un poulet sur la broche, qu'on fasse n'importe quoi, tout ce qu'on risque de récolter c'est effectivement de la pitié.

En page couverture du même bulletin on trouve une caricature d'un gars qui est en train de pisser et qui demande: «J'espère que j'ai le droit monsieur Brunet!...», et en page trois, toujours dans le même bulletin, écrit je vous le rappelle par les employés qui ont directement affaire à Claude Brunet, cet aimable portrait: «Ce triste personnage a développé une hantise syndicale hors du commun!... à travers ses déclarations fracassantes et malhonnêtes à travers tous les médias du Québec (à genoux devant lui)»...

— M. Brunet, je crois moi aussi que vous avez la phobie des syndicats un peu comme je l'ai de la maladie. Je vous ai dit au téléphone que je ne vous appréciais pas, cependant je vous reconnais du guts!... Il en faut, dans votre position, pour affronter ceux-là dont vous dépendez directement... ce doit être parfois difficile, ou embarrassant?

— Ici, au 6e je suis très bien traité. C'est ailleurs dans l'hôpital qu'on me dénigre...

Justement, un infirmier vient d'entrer, portant le cabaret du dîner. Bonjour, merci, de rien... les politesses revolent au-dessus du plateau comme des balles de ping-pong, je veux dire avec plus d'adresse que de chaleur. Mais on voit que M. Brunet sait comment «prendre» un infirmier... il a d'ailleurs déjà écrit quelque chose là-dessus en citant Saint-Jean-de-la-Croix: «Là où il n'y a pas d'amour, mettez de l'amour et vous recueillerez de l'amour»...

Tout au long de notre entretien M. Brunet s'évertuera à me rappeler que le Comité des malades s'est élevé avec autant de vigueur contre les coupures dans les services, contre les grèves des médecins, et contre les abus attribuables aux directions des établissements de santé que contre les grèves. Il ne m'a pas convaincu. Pas de cela du moins...

Mais ce n'est pas ce qui m'a fait abréger l'entretien. Ce n'est pas cela non plus ce qui m'a fait presque courir sur Dorchester pour retourner au bureau. C'est que j'avais peur. Je repensais à cette phrase: Monsieur Brunet vous vous servez de votre handicap pour attirer la pitié...

Ce n'est pas qu'il demandât ma pitié qui me faisait peur. C'est que je la lui donne...

PLUTÔT QUE LES COUPURES DE SALAIRE

Bisaillon suggère d'offrir des bons d'investissements

■ QUEBEC — Afin d'empêcher la déstabilisation socio-économique du Québec qui pourrait survenir en février si le front commun des employés de l'Etat décide de déclencher une grève illimitée et illégale, le député indépendant de Sainte-Marie, M. Guy Bisaillon, a suggéré au premier

CLAUDE-V. MARSOLAIS

de notre bureau de Québec

ministre Lévêque de suspendre l'application de la loi 70 et de remplacer la récupération des salaires par le versement de bons d'investissements non imposables par le Québec.

Dans une lettre au premier ministre Lévêque qu'il a rendu publique hier, M. Bisaillon propose que le gouvernement et le front commun syndical négocient d'ici

le 1er février une partie de la masse salariale des travailleurs de l'Etat devant être remplacée par des bons d'investissements utilisés pour le développement, la mise sur pied ou le maintien de commerces ou d'industries privées ou publiques.

Le député de Sainte-Marie croit qu'il serait possible de négocier un niveau de salaire brut maximum qui serait gelé et une autre partie qui serait versée sous forme de bons. Il donne l'exemple d'un professionnel dont le salaire brut bi-mensuel au 1er janvier serait de \$1,500 et dont on aurait décidé par entente de geler sa rémunération à \$1,300. Ce professionnel recevrait en surplus un bon d'investissement de \$200.

Dans l'esprit de M. Bisaillon, ces bons d'investissements

n'auraient pas une utilisation complètement universelle c'est-à-dire qu'on ne devrait pas s'en servir pour l'importation de biens et services mais ils devraient être dirigés vers les secteurs les plus prometteurs de l'économie comme l'informatique, la micro-électronique, etc...

En ce qui regarde le financement de ces bons, le député indépendant de Sainte-Marie préconise des transferts budgétaires d'une partie des budgets de subventions et l'émission d'obligations dont le rendement serait supérieur aux obligations du gouvernement fédéral.

Pour les syndicats, cette formule aurait comme avantage de récupérer les coupures de salaire déjà annoncées et d'annuler à toutes fins pratiques les effets de

la loi 70. Pour le gouvernement, cela signifierait des investissements de centaines de millions de dollars dans des secteurs prioritaires de l'économie et la prévention d'un grand nombre de problèmes qui autrement hypothéqueraient très fortement ses énergies. Cependant, note M. Bisaillon, le gouvernement aurait à assumer une augmentation de son déficit en 1983.

Réactions

Le coordonnateur des négociations pour la CEQ, M. Gilles Lavoie, a indiqué que cette proposition avait au moins le mérite de favoriser la négociation ce qui n'était pas le cas de la position du gouvernement actuellement. Il constate que le gouvernement s'est enfoncé dans le légalisme absolu avec la loi 70 et ses offres finales déposées le 29 novembre empêchant de ce fait un règlement négocié.

M. Lavoie rappelle que le projet d'un bon d'investissement s'apparente à une proposition qu'avait déjà faite l'Alliance des professeurs de Montréal au printemps dernier alors que le gouvernement avait demandé la réouverture des conventions de travail.

Enfin, le coordonnateur de la FTQ à la table centrale, M. Réal Lafontaine, estime que la proposition Bisaillon serait une piste valable à explorer à la condition que les bas salariés n'y soient pas contraints. Il doute cependant que le gouvernement change sa stratégie du pire et il s'attend à ce que le ministre Bérubé dépose dès cette semaine le projet de loi décrétant les conventions des syndicats du secteur public.

AGENCE DE TAMISAGE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Le GATT étudierait une plainte des Etats-Unis contre le Canada

■ WASHINGTON (PC) — Le hasard est le dieu des journalistes, dit-on. Et c'est par hasard que La Presse Canadienne a appris qu'une commission du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) aurait commencé, hier, dans le plus grand secret, à Genève (Suisse), à examiner une plainte déposée par les Etats-Unis contre le Canada au sujet de la FIRA (organisme fédéral créé en 1973 par le Parlement canadien et chargé d'examiner tout projet d'investissement étranger).

Cette action du GATT pourrait entraîner un démantèlement de la FIRA.

Déjà, sous la pression des Etats-Unis, Ottawa avait renoncé aux promesses électorales faites en 1980 de renforcer le mandat de cet organisme.

Invoquant la règle du secret du GATT, participants canadiens et américains refusent de fournir le moindre détail sur la teneur des accusations américaines et de la défense canadienne, la composition de la commission internationale, etc.

Dimanche, M. Bill Merkin, représentant du département américain du Commerce, s'est envolé à destination de Genève. Aussi bien M. Merkin que son homologue canadien, M. John Weekes, du ministère des Affaires extérieures, ont déclaré, dans des interviews séparées avant leur départ, qu'il avait été convenu de ne pas discuter publiquement de la réunion de Genève, de la composition de la commission, ni de la date de sa réunion. D'autres fonctionnaires interrogés hier ont également respecté la consigne du silence.

Il semble donc que ce n'est que quand la commission aura rendu son verdict (probablement d'ici six mois à un an) que l'on entendra parler officiellement, et pour la première fois, des débats qui vont se dérouler à huis clos en Suisse.

Si la commission décide de condamner le Canada, elle pourrait demander probablement des mesures correctives, faute de quoi le Canada s'exposerait à des me-

sures de représailles de la part, non seulement des Etats-Unis, mais de l'ensemble des 88 pays membres du GATT.

«Nous souhaiterions que rien ne soit publié à ce sujet», a déclaré M. Weekes, dans une interview téléphonique à partir d'Ottawa. Quant à M. Merkin, il a déclaré que les membres de la commission ne voulaient aucune publicité personnelle, afin «d'éviter d'être soumis à la moindre pression».

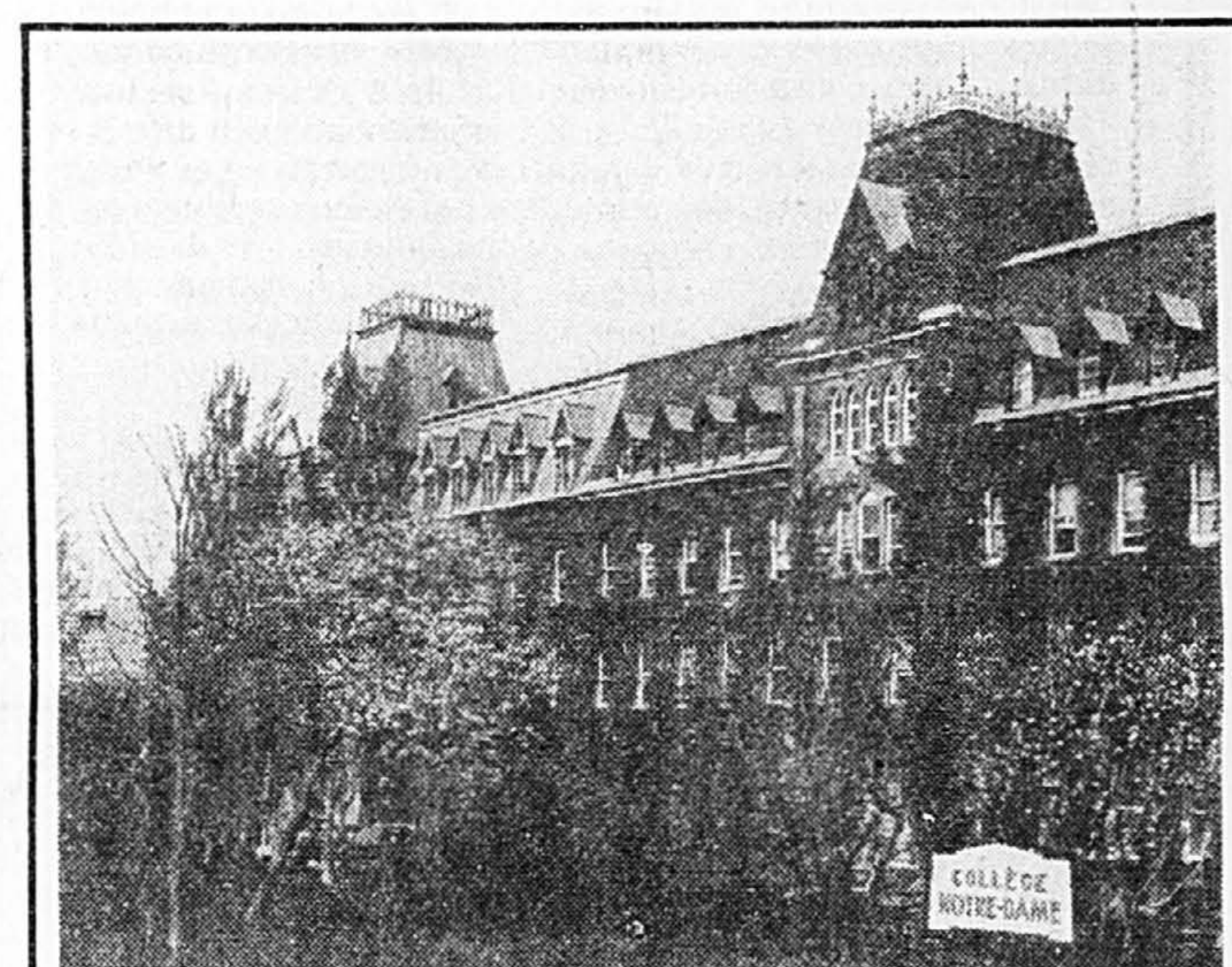
Lait: baisse de la production à prévoir

■ OTTAWA (PC) — Les producteurs laitiers du pays doivent s'attendre à couper leur production de 12 à 15 p. cent d'ici juillet prochain, a soutenu hier un porte-parole de la Commission canadienne du lait qui estime toutefois peu probable une nouvelle levée de bouclier des agriculteurs du Québec, similaire à celle de 1976.

Hier, tandis que se déroulait la conférence publique de deux jours sur les perspectives agricoles pour 1983, derrière des portes closes, les responsables de la Commission canadienne du lait rencontraient les représentants

des provinces et des organismes de producteurs pour définir l'ampleur de la coupe à appliquer à la production.

A la conférence des perspectives, le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan a souligné que les agriculteurs canadiens devraient s'attendre à une nouvelle diminution de leurs revenus en 1983, moins importante toutefois que la baisse de 15 p. cent connue cette année. Le ministère prévoit que le prix des aliments augmentera encore de 6 à 8 p. cent l'an prochain. Les prix du bœuf et du porc resteront élevés ce qui relancera la consommation de poulet.



COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8
Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231

COURS SECONDAIRE COMPLET PENSIONNAT-EXTERNAT GARÇONS ET FILLES

Sous la direction des Frères de Sainte-Croix

EXAMENS D'ADMISSION:
les examens d'admission ont lieu à 13h30 aux dates suivantes:
Les samedis 11 décembre 1982
8, 15 et 29 janvier 1983.

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.
Frais d'examen: 10,00 \$

CALIFORNIA MIDABLE

2 vols pour Los Angeles tous les jours et jusqu'à 2 pour San Francisco. Avec le confort du Service Connaisseur. Choisissez parmi 4 Prêt-à-partir quotidiens pour la Californie.

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada

Los Angeles
Départ 07h20 15h45
Arrivée 11h30 19h50
Départ à 14h00 le samedi.

San Francisco
Départ 07h20 15h45
Arrivée 11h40 tous les jours. 19h50 sauf le mardi et le samedi.



AIR CANADA



ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Le Québec et son droit de veto

Le jugement que vient de rendre la Cour suprême du Canada statuant que le Québec n'a pas et n'a jamais eu de droit de veto sur les changements constitutionnels n'aura pas surpris.

Non seulement, en effet, la Cour d'appel du Québec avait-elle conclu dans ce sens en avril de cette année, mais le plus haut tribunal du Québec s'était basé, pour ce faire, sur l'arrêt de la Cour suprême qui, l'an dernier, avait donné le feu vert au gouvernement d'Ottawa pour réclamer de Londres le rapatriement unilatéral de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Dans cet arrêt, les juges de la Cour suprême avaient conclu que rien, du point de vue strictement légal, n'empêchait le gouvernement central de réclamer unilatéralement des changements à la constitution canadienne. Ils avaient ajouté, il est vrai, qu'en vertu de la coutume ou des conventions constitutionnelles Ottawa devrait accepter de n'agir qu'avec un large consensus des provinces, mais ils s'étaient gardés de dire que Québec devait faire partie de ce consensus.

Donc, répétons-le, la décision des neuf juges de la plus haute instance canadienne pouvait difficilement être différente. Le Québec, qui soutenait que la dualité canadienne exige que l'accord du Québec soit requis pour remettre en question le pacte de 1867, n'a pu en faire la preuve au plan strictement juridique.

De toute façon, si la conclusion du tribunal avait été différente, la question n'aurait plus qu'un intérêt académique ou politique. Londres a maintenant légiféré et nos tribunaux ne peuvent tout de même pas invalider une loi du Parlement de Westminster.

Certains, comme le chef de l'opposition, M. Joe Clark, s'en prendront quand même au jugement pour déplorer son légalisme. C'est oublier qu'un tribunal est là pour «dire» le droit, non pour le «faire». C'est oublier surtout que les juges n'ont pas à mêler les sentiments avec les textes de loi.

Ce qui est maintenant acquis et ne pourra plus être contesté, c'est que, du strict point de vue juridique, la constitution canadienne ne reconnaît pas le concept des deux peuples fondateurs et la nécessité, pour le reste du pays, d'obtenir le consentement du Québec avant toute modification à la loi fondamentale.

Comme on a pu le constater à la conférence de presse du premier ministre René Lévesque, le gouvernement «indépendantiste» du Québec voudra surtout en tirer des arguments en faveur de sa thèse. Ce jugement, s'est-il empressé de déclarer, marque la fin d'une illusion dont on s'est bercé depuis 115 ans. Le reste du Canada a fait semblant pendant tout ce temps de reconnaître aux Québécois un droit de veto. Il y a eu aussi les commissions d'enquête Laurendeau-Dunton ou Pépin-Robarts qui ont entretenu pareille illusion.

Cette réaction de M. Lévesque était aussi prévisible que celle de la Cour suprême elle-même. Il est même à se demander si le premier ministre du Québec ne souhaitait pas intérieurement que le jugement aille dans ce sens.

À l'entendre, c'est comme si, du coup, tout le poids politique du Québec dans la fédération canadienne ne comptait plus. C'est comme si le reste du Canada pouvait maintenant faire fi continuellement des volontés et des aspirations du Québec. Comme l'a dit le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Gérard-D. Lévesque, on peut sûrement encore parler de veto «politique».

De toute façon, même s'il demeure malheureux que le rapatriement de la constitution se soit fait sans le consentement du Québec, il faut dire justement que le débat politique n'est pas clos pour autant. Une étape a été franchie, d'accord, mais il en reste d'autres.

Quoi qu'on en dise, toutes les avenues ne sont pas bouchées. Il faut poursuivre le débat constitutionnel avec plus d'énergie que jamais. Notre force de négociation est toujours très grande.

Vincent PRINCE

Une profession de loyauté politique

Pour un conservateur, déclarait hier Brian Mulroney en présence de son chef dans les salons du Ritz, la meilleure façon d'accomplir son «devoir immédiat», c'est de reconnaître le leadership de Joe Clark!

Les premières réactions frôlent l'incrédulité. Puis, suivant un réflexe naturel, les salles de rédaction et les milieux politiques cherchent à connaître les vrais motifs d'un marché dont les conditions paraissent équivoques. Incontestablement, l'affaire semble avantageuse à court terme pour M. Clark, utile en longue période pour M. Mulroney.

Car à huit semaines du congrès de Winnipeg — où les conservateurs ont installé leur champ de tir cette année — une telle profession de loyauté politique apporte à son bénéficiaire un appui inattendu, bien qu'il soit difficile d'en apprécier l'importance exacte en termes de suffrages exprimés à l'heure du vote de confiance. Au président de l'Iron Ore, cette démarche offre l'assurance qu'un échec éventuel du leader à Winnipeg ne lui sera pas imputé.

Parce qu'ils savent que Brian Mulroney a déjà brigué et convoitait un jour la direction de son parti, les observateurs politiques ne manquent pas de s'interroger sur le sens et la portée de l'opération réalisée hier. Il est notoire, en effet, que cet Irlandais de Baie-Comeau a réussi à imposer son autorité sur les conservateurs du Québec au cours des années. De sorte qu'il serait illusoire pour un chef d'envisager la conquête du Québec sans recourir à ses services.

Il passe aussi pour être un franc-tireur qui ne rate jamais sa cible et que l'adversaire a du mal à débusquer. S'il exerce un ascendant sur les militants du parti au Québec, il a aussi parcouru à plusieurs reprises les voies nombreuses du réseau conservateur dans les autres provinces où son prestige en fait l'un des quatre ou cinq challengers sérieux à la succession du chef. Il ne renonce pas à cet objectif. Il l'a même indiqué hier devant la presse et M. Clark.

Mais il écarte toute démarche et toute action susceptibles de porter ombrage à son chef le mois prochain. Il décide de l'appuyer. C'est un revirement qui n'a pas commencé hier. Il y a deux semaines, à l'occasion d'un dîner-bénéfice du PC à Montréal, il était disposé à présenter M. Clark dans un discours élogieux. Perplexe et sceptique, Claude Dupras refusa. À Toronto, en octobre, il confia à un groupe de militants que Joe Clark serait imbattable à Winnipeg s'il gagnait deux des trois partielles en Ontario. Fin octobre, à Chatham, il prôna au Rotary Club que le chef actuel recueillerait en janvier un imposant témoignage de confiance. Ces jours derniers encore, dans une interview enregistrée à Radio-Québec (et qui sera diffusée le 29 décembre), il exprime la conviction et l'espoir que le leader sera confirmé au congrès du PC. Il précise dans cette entrevue (avec Marc Laurendeau) qu'il appuiera M. Clark.

Est-ce à dire que les délégués fidèles à M. Mulroney appuieront aussi M. Clark? On ne le sait pas. Il n'a pas lancé d'appel. Il est douteux qu'il en lance. Car il insistait hier sur la «liberté de choix» des militants. Mais une chose est certaine: Brian Mulroney ne compte pas se présenter à Winnipeg comme le fossoyeur de l'unité du PC et l'adversaire du chef. Les autres feront bien ce qu'ils veulent. Lui, il aura fait son «devoir immédiat».

Michel ROY



Droits réservés

On attend maintenant du GAM qu'il prouve son originalité

Au lendemain des élections municipales, le Groupe d'action municipale (GAM) doit faire face à une dette de \$240,000. Le montant est énorme, si l'on considère que le GAM n'a pu faire élire que trois conseillers et récolter seulement 15,1% des voix.

Evidemment, au nom de la crédibilité de toute l'organisation, il lui faut faire face à cette dette. Il doit contacter les organisateurs, les supporters, les militants les plus fidèles. Il lui faut les moyens de soutenir ses trois élus et de répondre, malgré tout, aux espoirs qu'ont mis en lui quelque 55,000 citoyens. Il y a là une honnêteté que le GAM ne manquera sûrement pas de respecter.

Mais il a plus à faire. Si la justice réclame du GAM de faire face à ses obligations financières, la démocratie exige encore davantage: elle demande au GAM de fournir une définition de ce qu'il est, une espèce de raison d'être. Pour survivre, le GAM doit faire la preuve de son originalité politique.

Il faut se rappeler qu'au début de la campagne électorale, le

Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) se situait carrément à gauche du Parti civique. Le passé du RCM, son programme de base, les allégeances de ses chefs, l'engagement professionnel de son candidat à la mairie, tout cela servait d'identification à ce groupe d'opposition. Le GAM voulait se situer au centre, entre cette gauche socialisante et le Parti civique trop bourgeois. L'idée était sécurisante; et le candidat-chef-de-police ajoutait à cette dimension de sécurisation.

Mais à mesure que la campagne progressait, le RCM présentait des politiques de plus en plus rassurantes: la gauche était bien près du centre. Même les anglophones n'ont pas craint les relations péquistes ou syndicalistes du RCM. Le GAM paraissait soudain fort semblable au parti en place, avec quelques noms reluisants mais aucune garantie de changement. Le GAM perdait une part de son originalité chaque jour.

Il ne s'agit plus de faire l'autopsie de la défaite: il faut

donner un sens à ce qui existe. Présentement, le GAM doit répondre aux interrogations qui se posent sur la valeur de la place qu'il entend prendre sur la scène municipale.

De 1978 à 1982, le conseiller du GAM a battu des records d'absence au conseil de ville. Son président fut discret à souhait, les membres encore davantage. Le GAM a survécu de la volonté de quelques personnes, sûrement fort déterminées et fort dévouées. Mais son impact fut minime au sein de la vie montréalaise.

Aujourd'hui, le GAM doit prouver qu'il peut rendre service à la communauté entière; et il n'y a qu'une façon, c'est en définissant sa réalité propre. S'il peut montrer, à la population, un ensemble de valeurs qu'il est prêt à défendre, un ensemble de moyens qu'il croit valables et efficaces, un idéal de vie démocratique qu'il est seul à pouvoir offrir, il aura tous les droits parce qu'on aura besoin de lui. Sinon, il serait mieux de disparaître.

Joan-Guy DUBUC

M. le professeur Hambleton de l'université Laval de Québec

M. le professeur Hugh Hambleton, accusé d'espionnage pour le compte de l'URSS, était, jusqu'à tout récemment, professeur à l'université Laval de Québec. Qui l'a nommé à ce poste, sur les conseils de qui, sous le bénéfice de quel patronage? On ne le sait naturellement pas. Le droit du public à l'information comporte tout de même des limites, comme chacun le sait.

Ces limites, nous les connaissons d'autant mieux en l'occurrence que le gouvernement du Canada a vraiment tout essayé pour étouffer l'affaire, selon l'expression consacrée.

Les incongruités, contradictions et incohérences du gouvernement canadien dans l'affaire Hambleton sont tellement nombreuses qu'à les considérer, ne serait-ce que quelques minutes, le fou rirait l'emporte et qu'on renonce très vite à en discuter.

Ne retenons que les aspects les plus frappants. Les activités de M. Hambleton, qu'il fût au service de l'OTAN ou de l'URSS, étaient connues de qui avait à les connaître depuis longtemps. L'été dernier, il lui avait été déconseillé de se rendre en Angleterre par ce qu'on appelle dans ce milieu-là des «contacts» cana-

diens. Première question: pourquoi ce conseil d'ami? Deuxième question, pourquoi M. Hambleton n'a-t-il pas suivi un avis qui l'aurait mis à l'abri des poursuites en Angleterre? Troisième question: ceux qui lui ont déconseillé le tourisme en Grande-Bretagne sont-ils les mêmes qui sont partis pour Londres munis de preuves accablantes contre l'accusé? À quel jeu jouait-on?

Ce qui ressort des échanges entre le gouvernement et l'opposition à la Chambre des communes donne à penser qu'il y eut double jeu, résultat d'un télescopage, entre diverses juridictions. L'enquête de la police fédérale poussait à mettre les choses au net, tandis qu'en haut lieu quelqu'un (qui?) invitait les intéressés à s'occuper d'autre chose... L'ennui est que si Hambleton est vraiment un espion, c'est l'un des plus gros «poissons» à tomber dans le filet.

Pourquoi Londres met-il tant d'empressement à enquêter sur les allées et venues dudit Hambleton, alors que le gouvernement canadien a fait preuve de tant d'indolence?

Il faut savoir que le gouvernement de Mme Thatcher se trouve dans un embarras considérable

pour avoir provoqué la colère des Américains dans une autre affaire d'espionnage. Un Anglais du nom de Prime a été condamné à la prison pour avoir livré aux Soviétiques des secrets provenant d'un centre de communications situé à Cheltenham, à 150 milles de Londres. Depuis la capture de Prime, il ne se passe pas de semaine sans que la Grande-Bretagne n'apprenne par ses journaux le nom d'un nouvel espion ou d'un présumé espion. (Il y a dix jours, un suspect s'est suicidé.) Or, le Canada fait partie, avec les États-Unis, de la «coopérative» de Cheltenham.

Au plus fort de la tempête provoquée par l'affaire Prime, le président Brejnev est mort. Mme Thatcher, qui ne s'est pas dérangée beaucoup pour les funérailles de Brejnev, a été le premier chef de gouvernement à mettre l'opinion en garde contre le nouveau maître du Kremlin, M. Andropov. Or, Hambleton prétend avoir eu des contacts avec M. Andropov, au temps où celui-ci était chef du KGB.

Décidément, Hugh Hambleton a ce qu'on appelle dans la bonne société des «relations».

Guy CORMIER

BILLET

Culture... comme dans agriculture

Après Roger Lemelin qui vend des livres chez Provigo, voici que le Palais du livre, rue McGill, vend maintenant des fruits et légumes! Décidément, c'est le monde à l'envers...

Je suis allé au Palais du livre hier midi et j'en suis sorti avec... une poire! Une belle grosse poire juteuse, délicieuse, qui ne m'a coûté que 40 cents. J'aurais pu tout aussi bien m'approvisionner de pommes, laitue, concombres, citrons, navets, choux ou avocats.

On connaît l'histoire. Le propriétaire du Palais du livre, M. Pierre-Roger Nadeau, essaie depuis des années d'obtenir de Québec la permission d'ouvrir le dimanche. En vain. Il aurait pu l'obtenir s'il avait accepté d'y vendre du tabac. Il a plutôt décidé d'offrir, en même temps que ses 4 millions de livres, des fruits et légumes. Tant qu'à contourner la loi...

M. Nadeau a jugé qu'il y avait dans les fruits et légumes plus de symbolisme que dans le tabac — même si le premier ministre est un éternel fumeur et que plusieurs des projets péquistes se sont envoyés en fumée. L'écriteau sur la caisse de poires proclame: «À l'Administration, y sont-y belles nos poires!» Sur la caisse de choux: «Chou à nos technocrates!» Sur les pommes de laitue: «La loi des heures de fermeture, toute une salade!» Aux dernières nouvelles, les poires, pommes et avocats se vendaient comme des petits pains chauds...

M. Nadeau nous permettra cependant quelques suggestions.

D'abord, pourquoi ne pas vendre aussi des patates s'il croit tant que le gouvernement s'y enlise? Pourquoi ne pas vendre des choux s'il croit le gouvernement bête comme chou? D'autant plus qu'il veut à tout prix mettre le gouvernement dans les choux — ce gouvernement qui cherche toujours à ménager la chèvre et le chou et qui fourmille de grosses légumes dont certains sont des cornichons qui n'ont jamais produit que des navets...

D'aucuns diront que M. Nadeau fait ses choux gras, qu'il ne cherche qu'à vendre sa salade, qu'il devrait plutôt aller planter ses choux parce que, pour lui, les carottes sont cuites.

Je pense plutôt qu'il a parfaitement raison d'avoir la moutarde au nez et de vouloir lancer des tomates à ces bureaucrates qui, pour permettre au bibliophile de bouquiner le dimanche, l'obligent maintenant à traverser un potager! Ce gouvernement tatillon devrait plutôt s'occuper de ses oignons.

Jean TAILLEFER

«Arrêtez de nous salir!»

M. René Lévesque,
Premier ministre du Québec

Arrêtez le carnage! Arrêtez ces demi-mesures! Arrêtez de décrier tout ce qui a été la Révolution tranquille! Arrêtez de nous dénigrer aussi systématiquement et d'une façon aussi vomissante! Vous avez réussi! Tous crient: «Haro sur les intellectuels!»

Nous avons cru à la Révolution tranquille! Nous en sommes issus. Vous nous avez formés à croire au social, à la solidarité et à l'intellectualisme! Nous avons embarqué corps et âme pour la libération du peuple québécois! Nous y avons mis de notre temps et de notre espoir! D'ailleurs, le projet social était véhiculé par vous. Et, nous vous supportons jusqu'à la moelle de nos os. Toute la jeunesse et toute notre jeunesse était avec vous! Maintenant, nous sommes perçus comme des voleurs, des bandits et des exploités.

Nous vous avons supporté dans la défaite constitutionnelle; nous vous avons appuyé dans l'échec référendaire; nous vous avons suivi, malgré les péccadilles de stratégies éta-

pistes! Nous avons perdu 20 ans de notre rêve!

Aujourd'hui, nous sommes à vos yeux des incompetents, des inutiles, des profiteurs.

Nous avons enseigné en donnant le plus d'objectivité possible quant à la cause politique! Nous n'avons pas «embarqué» systématiquement les étudiants dans le jeu politique de votre cause, mais, nous leur avons montré le plus judicieusement et honnêtement que peut-être, par voie de déduction historique, votre projet était possible dans le respect des responsabilités sociales et culturelles du Québec. Une génération a suivi ce cours de l'histoire et constate aujourd'hui que la nuit des longs couteaux leur égorgea toute croyance à la solidarité d'une nation québécoise.

Mais aujourd'hui, c'est nous qu'on ostracise! On nous traite de lâches, d'incapables et d'éternels rêveurs de temps révolus! (...)

Nous sommes prêts à «payer» si c'est juste cela que vous voulez! MAIS ARRÊTEZ DE NOUS SALIR!

HUGUES ROBERT
Enseignant syndicaliste
Cégep d'Alma

Poste-Canada, un parasite

Si l'économie se portait bien, on ne garderait pas Poste-Canada simplement pour maintenir des emplois, mais puisque ça va mal certains pensent que maintenir des emplois non productifs vaut mieux qu'investir dans des secteurs de pointe plus dynamiques. Avec les déficits qu'accumulent les postes, si l'on continue de penser comme ça, on va rester longtemps dans le trou car c'est tout ce qu'on mérite.

Parce que la Société des Postes canadiennes n'est plus productive et qu'elle voudrait quand même garder le monopole du courrier, elle tente d'empêcher les entreprises privées de prendre le marché. Sa stratégie: les obliger à maintenir des tarifs aussi élevés que les siens, tout comme si elles étaient aussi mal administrées.

C'est une situation déplorable, compte tenu du piètre service offert en retour du coût prohibitif de 30 cents.

N'est-ce pas là une preuve définitive qu'il faut transférer ce service au secteur privé? D'une part, nous serons mieux servis dans un marché libre et en plus, toute la collectivité profitera du démantèlement d'une structure aussi peu efficace, par une réduction d'impôt.

Les fonctionnaires ne s'en porteront que mieux, travailler dans le secteur privé les stimulera un peu, car au moins là il n'y a pas de place pour les déficits. Quant à leur sécurité d'emploi, ça n'a aucune raison d'être dans un pays où l'Etat est à la remorque de travailleurs et d'entreprises de moins en moins nombreux.

Pierre RIOPEL
St-Léonard

Des parents très inquiets

Monsieur René Lévesque
Premier ministre du Québec

Monsieur le Premier ministre,

Les membres de l'Association québécoise des parents et amis du malade mental Inc. s'inquiètent vivement du danger imminent de grève dans les hôpitaux et les centres d'accueil. L'hôpital est en son entier un service essentiel et ne devrait pas être le terrain d'un affrontement ré-

pété entre les parties syndicale et patronale. Nous appuyons Monsieur Claude Brunet dans sa lutte héroïque pour la protection des droits de ses frères et sœurs plus faibles et sans voix, qui à chaque situation conflictuelle sont pris en otage dans un rapport de force entre le gouvernement et les syndicats.

Nous avons participé récemment à la Marche du silence menée par les

personnes malades et handicapées elles-mêmes. Bien portants et de ce fait privilégiés, nous étions témoins de ce spectacle déshonorant où les plus faibles entre nous étaient obligés de sortir dans la rue par un temps glacial, malgré leur état physique déjà fragile, afin de se faire écouter. Pour nous, Monsieur le Premier ministre, ce fut la Marche de la honte, signe de notre degré d'inhumanité envers les plus démunis et de l'absence de solidarité sociale.

Nous vous prions, Monsieur le Premier ministre:

- d'agir de sorte que la grève dans les établissements de santé n'aura pas lieu;
- d'abolir la notion de «services essentiels» dans les établissements de santé;

«Écoutez-nous, M. Laurin!»

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Éducation

Pourquoi vouloir tout changer? Est-ce que c'était si mal que cela «dans nos temps»? Maintenant que je suis «parent» et faisant un recul dans le temps, vos parents et les autres n'ont pas eu à se battre comme nous devons le faire actuellement, du moins, pas de la même façon. Pourquoi nous faire subir un tel sort? Majorité, minorité, droits, liberté de choix, confessionnalité, neutralité, institutions privées, corporation, et j'en passe... quel potage voulez-vous donc servir? Et surtout... combien coûtera-t-il? par un temps de récession tel que vécu présentement! C'EST DE LA FOLIE FURIEUSE! Où est votre conscience humaine?

- d'assouplir votre position à l'égard de la loi 70;
- de favoriser la recherche sincère de solutions alternatives à la grève dans les établissements de santé.

Nous vous rappelons que la grève n'est qu'un des moyens pour faire valoir les droits des travailleurs, un moyen particulièrement barbare et intolérable en milieu hospitalier, car exercé sur le dos des malades.

La violence faite aux personnes malades, âgées et vivant avec un handicap physique, mental ou émotionnel a assez duré. À quand le préjugé favorable envers les plus faibles et les plus démunis? Les malades n'ont pas de temps à perdre; il est temps d'agir.

Irène RANTI, présidente
Montréal

professionnelle? On dirait que vous utilisez vos capacités intellectuelles à mauvais escient... Vous n'êtes pas à l'écoute des parents; au contraire, vous faites la sourde oreille, vous filiez votre chemin comme étant seul. Qu'en pensent vos collègues? Sont-ils d'accord avec votre comportement? Ou doivent-ils accepter votre dictature... sans mot dire.

Vous avez été élu... c'est vrai! Mais vous n'avez pas reçu du peuple le mandat de changer les structures scolaires...! Au contraire, vous avez été élu pour représenter ce peuple. Eh bien! ce peuple... c'est nous, les parents, pour une grande partie.

... ALORS ÉCOUTEZ-NOUS!...

Lucille LAMARRE
St-Bruno-de-Montarville

Les jeunes mères célibataires

Mme Anne Richer
a/s Tribune libre
LA PRESSE

Madame,

Félicitations pour votre article paru le 13 novembre. «L'école des jeunes mères». Les faits ont été bien rapportés et vous n'avez pas contourné certains sujets.

Il est temps que les gens soient bien informés sur la condition des jeunes mères célibataires. Ça peut aussi aider les gens à ne plus nous voir du même oeil qu'ils nous voyaient auparavant.

Le portrait que vous avez fait de l'école et des élèves qui la fréquentent montre que nous sommes des jeunes filles normales, sauf que nous

sommes mamans ou à la veille de l'être.

C'est une période très difficile pour l'adolescente et ce n'est pas pour elle le temps de se heurter à des préjugés que la société entretient depuis trop longtemps. Surtout quand elle est rejetée de sa famille ou que le père de son enfant la laisse tomber tout simplement. Il est temps que quelqu'un parle de nous ouvertement.

De plus, je pense que les informations contenues dans votre article pourraient aider celles qui ne connaissent pas ce service.

Encore une fois, bravo Madame Richer et merci.

Une jeune maman de l'école

Jocelyne BLAIN
St-Basile-le-Grand

L'affaire Marc Lavallée

J'aimerais faire une mise au point concernant l'article signé par M. Gilles Paquin publié dans LA PRESSE du 24 novembre sous le titre suivant: «Selon Starnes, la GRC n'a jamais rien pu prouver.»

Entre autres choses, l'article faisait état de mes commentaires, basés sur mon témoignage à la Commission Keable et ailleurs, et selon lesquels lorsque je me suis retiré des services de sécurité de la GRC, en 1973, l'enquête menée sur les allégations voulant que le Parti québécois ait reçu de l'argent d'une puissance

étrangère n'avait mené nulle part. Malheureusement, les lecteurs ont pu conclure qu'en raison de ce résultat, je croyais que les allégations en question n'avaient aucun fondement. Une telle interprétation ne serait pas correcte. Il ne serait pas correct non plus de croire que mes commentaires avaient pour effet de mettre en doute les déclarations faites à ce sujet par le docteur Marc Lavallée.

John STARNES
Ottawa

(ancien directeur du Service de sécurité de la GRC)

Étrange administration!

Le nouveau Centre hospitalier Pierre-Boucher est ouvert.

Alors, comment se fait-il que si peu d'employés d'hôpitaux, payés par le Service de placement des Affaires sociales, aient été remplacés à cet endroit? Il est vrai que Pierre-Boucher était un nouveau centre, sans syndicat sur place, les directeurs n'étaient pas obligés d'embaucher les personnes du Service de placement.

Mais, le Gouvernement, lui, qui aime tellement ça s'imposer, faire des lois, ne pouvait-il pas forcer les directeurs à le faire? On est en temps de crise et il se dit si mal pris sur le plan budgétaire! Non, il aime mieux payer ces employés, chez eux, à ne rien faire. C'est comme ça qu'il administre.

Nous connaissons trois infirmières, deux techniciennes en laboratoire et un préposé à l'entretien ménager, entre autres, qui reçoivent leur plein salaire, chez eux, depuis janvier 1982. Ils veulent travailler. N'auraient-ils pas dû être les premiers employés à entrer au Centre Pierre-Boucher? Quand on travaille depuis 4-7 ou 10 ans dans un autre hôpital, on est capable de travailler à Pierre-Boucher. Trop de protection-

nisme dans ce centre? On est trop vieux après 40 ans?

Chaque institution du ministère des Affaires sociales a vraiment trop de liberté d'administrer à sa guise, de là tout le gaspillage. Le gouvernement veut changer et même nous enlever la sécurité d'emploi. Pas étonnant! Quand on administre de cette façon, ça coûte très cher!

Pourquoi coupe-t-on surtout dans le personnel auprès du malade et si peu dans les cadres?

Pourquoi nous, les infirmières, entre autres, paierions plus que les policiers et les pompiers qui sont exclus de la loi 70 (loi 70, chapitre 11, section 1, paragraphe 4)? Eux aussi sont payés par le gouvernement! Eux aussi devraient faire leur part en temps de crise! Non, le gouvernement en a peur! !!

Et les médecins dont le salaire vient d'être augmenté?

Et les employés d'Hydro-Québec qui ne sont pas assujettis à la loi 70? (...)

Claudette DUBÉ,
infirmière

Nicole GAUTHIER,
infirmière
Saint-Jean-sur-Richelieu

Pourquoi ces Anges gardiens?

D'abord, les Anges gardiens nous arrivent de New York et ce n'est pas pour rien: ils y sont nés d'une «surcharge» de l'action sociale en tant que pouvoir — le facteur démographique aidant.

Ensuite, si ce n'est le cas chez nos voisins du Sud, ici nos services sont relativement efficaces, quoique insuffisants dans le métro (entendons: pas assez nombreux).

D'autre part, il serait vain de croire qu'on puisse intégrer une structure politique réprimant la violence par la non-violence dans un système opérant sur la violence par la violence. Et cette antinomie ne se résout que dans l'anéantissement des deux systèmes.

Encore une fois, si on «bénéficie» de la conjoncture du non-choix à New York, à Montréal on peut toujours ou bien améliorer le service policier, ou bien se plaindre...

Une intervention entre «la protection du peuple» et le peuple ne peut se faire dans les structures actuelles. Évidemment, il s'agit d'une belle tâche... Mais l'effet Superman n'a pas de «correspondance» en dehors de l'absolu, et son domaine est celui de la morale.

Les Anges gardiens demeureront des anges gardiens.

Maurice SOUDEYNS
Montréal

Le «Monde en folie» du «10»

Monsieur Vincent Gabrieli
Directeur de la programmation
Télé-métropole Inc.

Monsieur,

Le monde est peut-être en folie mais certes pas vulgaire et insignifiant comme l'est votre «Monde en folie» et plus particulièrement les émissions des 18 et 19 novembre derniers.

Vous tentez de hausser la qualité des informations à 18h00 mais vous tombez bien bas à 19h00.

À une heure où les enfants, même très jeunes, font partie de votre auditoire, vous pourriez leur montrer autre chose que la vulgarité et l'insignifiance.

Claudette GUÉNETTE et AL
Montréal



Lysiane Gagnon

Terriblement sexiste

Dans le style farci d'adjectifs qui le caractérise, le premier ministre Lévesque vient de se défendre d'avoir écarté des centres de décision le ministre responsable du dossier de la condition féminine, en affirmant que «la crise est terriblement unisexe et (que) tout le monde en fait les frais.»

M. Lévesque répondait ainsi au Conseil du statut de la femme, qui lui reprochait d'avoir relégué, à la faveur du remaniement ministériel de septembre, Mme Pauline Marois à un rang inférieur, en éliminant le comité interministériel de la condition féminine, et en écartant Mme Marois du comité des priorités... et cela, à une époque où les femmes sont les premières victimes de la récession économique.

• • •

«Un nouveau comité ministériel de la condition féminine a été constitué il y a quelques semaines par le conseil des ministres, à la suggestion de la ministre déléguée», écrit M. Lévesque, qui précise que «tous les comités ministériels avaient été eux aussi abolis pour être ensuite reconstitués avec une composition et des mandats modifiés.»

Passe encore... mais lisons la suite.

«Quant au comité des priorités, poursuit le premier ministre, son rôle de même que son mode de fonctionnement ont été ajustés. Alors que jusqu'ici, ce comité a assumé essentiellement des fonctions de planification à moyen terme (...) il se voit maintenant investi de la mission de coordonner l'ensemble des actions que le gouvernement doit mener pour faire face à la crise financière... La plus grande fréquence de ses réunions de même que l'existence d'un secrétariat permanent chargé de préparer ses travaux et de veiller à leur suivi tout en permettant au comité d'exercer une plus grande vigilance sur l'ensemble des activités du gouvernement ne change toutefois pas le fait que c'est le conseil des ministres qui demeure la véritable instance de décision...»

Là, la lettre est carrément devenue erratique: car ce que M. Lévesque indique ici, c'est qu'un comité des priorités chargé de négocier le passage de la crise économique ne comporte aucune incidence susceptible de toucher aux intérêts des femmes.

Tout le monde sait pourtant que ce sont dans une large proportion les femmes qui sont les premières victimes du chômage et de la récession, dans la mesure où elles sont souvent les dernières embauchées, les premières licenciées, dans la mesure où le resserrement du marché de l'emploi empêche pour beaucoup tout retour au travail, dans la mesure où elles sont exclues des centres de décision et généralement confinées dans les emplois inférieurs, dans la mesure où elles sont concentrées dans les secteurs mous les plus affectés par la crise, dans la mesure où ce sont les femmes qui forment la majorité des assistés sociaux et des vieillards miséreux, etc. etc.

Il est vrai que le siège théorique du pouvoir reste le conseil des ministres. Mais il est tout aussi vrai qu'il est encore plus difficile à une femme-ministre de se faire valoir au sein du conseil des ministres que dans un comité plus restreint, parce qu'elle est encore plus minoritaire et encore plus isolée parmi cette trentaine d'hommes tous préoccupés de leurs propres projets et pour qui les questions relatives aux femmes ne sont que de frivoles histoires de bonnes femmes. Voir à ce sujet le témoignage de Mme Payette ou de n'importe quelle femme ayant tenté de soulever des questions de cet ordre au sein d'une assemblée de décideurs masculins. Et Mme Marois, qui n'a ni l'âge ni la réputation ni la force politique de Mme Payette, avait encore plus besoin d'une confirmation officielle de l'importance de son rôle. Que M. Lévesque n'ait pas senti cette dimension du problème montre bien que ces questions-là ne l'intéressent aucunement.

Dernier argument du premier ministre: Mme Marois a reçu, en échange de son exclusion du comité des priorités, le titre de vice-présidente du Conseil du trésor, «endroit névralgique, zone d'influence extrêmement importante...»

Il est vrai que le Conseil du trésor discute des budgets à affecter à tel ou tel programme, mais c'est en vertu d'orientations décidées ailleurs, au sein précisément du conseil des ministres ou du comité des priorités. Par quel miracle Mme Marois deviendrait-elle tout à coup capable de renverser les décisions prises à des niveaux supérieurs par de «gros canons» comme MM. Parizeau et Bérubé, quand on l'a exclue d'autorité de ce palier de discussion? Il est infiniment plus difficile d'intervenir après coup et de tenter de renverser des décisions que d'influencer les autres au moment opportun et avant le fait, en participant à la prise de décision. À plus forte raison quand on est une femme isolée en milieu masculin et qu'on défend par surcroît un dossier impopulaire auprès de ses collègues, à plus forte raison aussi quand le grand patron a bien clairement indiqué, en vous rétrogradant, qu'il ne vous accordait guère d'importance ni de crédibilité. Et puis après tout, à qui donc fera-t-on croire qu'un poste naguère occupé par l'ex-ministre Lucien Lessard, qui n'était pas depuis longtemps dans les bonnes grâces du premier ministre, serait si important que cela?!

• • •

La crise, dit M. Lévesque, serait «terriblement unisexe» (sic). On se demande dans quel sorte de monde vit le premier ministre. Dans le monde réel, à part les jeans, rien n'est unisexe. Et les crises n'atteindraient également les hommes et les femmes que si les deux sexes étaient égaux.

Terriblement sexiste, ce gouvernement!

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations publiées à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
		Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320

CHÂTEAU DE GOURGAZAUD...
un plaisir au palais.

S.A.Q. 626 F **5,50\$**
Gravel Liquovins Inc. 731-3919

TERMES SPÉCIAUX TAUX SPÉCIAUX

12%

CPG

13 à 31 mois

Intérêt versé une fois l'an — Dépôt minimal: \$1 000

COMPOSEZ:

1, place Ville-Marie 861-1681
Centre Fairview 695-5230
Place Versailles 353-8770
Sherbrooke, (Qué.) 565-1933



Montréal Trust
CHEZ NOUS, VOS INTÉRÊTS SONT BIEN SERVIS

Les durées et les taux peuvent changer sans préavis

Vente de Noël

du bon vieux temps!

Quel personnel! Quels produits!! Quels prix!!!

**AUDIOCENTRE
ASTRAL**

SANYO

117⁷⁷

Quel son!



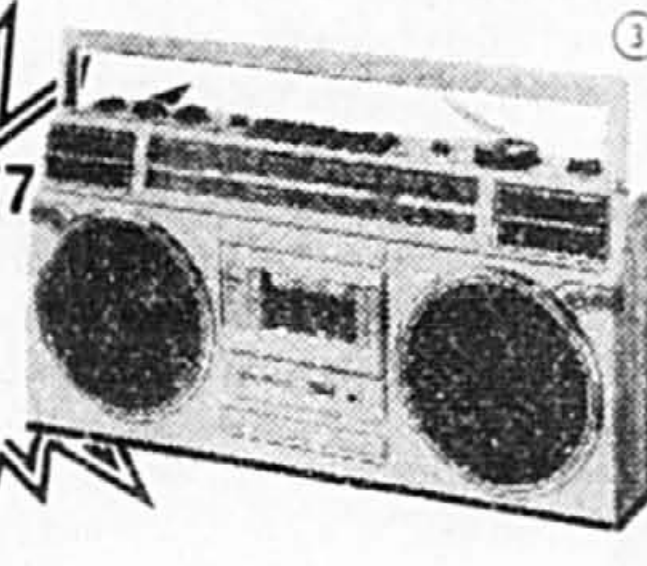
157⁷⁷

avec ondes-courtes!



197⁷⁷

11W de puissance max!



- ① **SANYO M 9901**
Radio-cassette AM/FM stéréo avec micros à condensateurs incorporés. Ord. 149.95
- ② **SANYO M 9921**
Radio-cassette AM/FM stéréo à ondes-courtes, multi-voltage et témoin luminodiodé pour enregistrement/piles. Ord. 199.95
- ③ **SANYO M 9927**
Radio-cassette AM/FM stéréo avec multi-voltage, témoin d'enregistrement/piles et haut-parleurs à 2 voies. Ord. 249.95

SONY

99⁷⁷

avec paquet de 3 cassettes SONY HFX 60 min. en prime!



SONY Walkman 4
Nouveau! Lecteur de cassettes stéréo avec écouteurs légers. Ord. 119.95

SONY Walkman F-1
Nouveau! Lecteur de cassettes avec radio FM stéréo et écouteurs légers. Paquet de 3 cassettes SONY HFX 60 min. en prime! Ord. 169.95

SONY CFS 500
Radio cassette AM/FM stéréo avec repérage automatique de musique et égalisateur à 3 fréquences. Ord. 329.95

297⁷⁷

Cassettes vierges de qualité SONY LNX pour usage général.



Paquet de 3 60 min. 6.77 (ord. 9.95)
Paquet de 3 90 min. 11.77 (ord. 11.95)

LLOYD'S N747
Radio AM/FM stéréo avec écouteurs légers. Se transporte dans la poche! Ord. 34.95

29⁷⁷



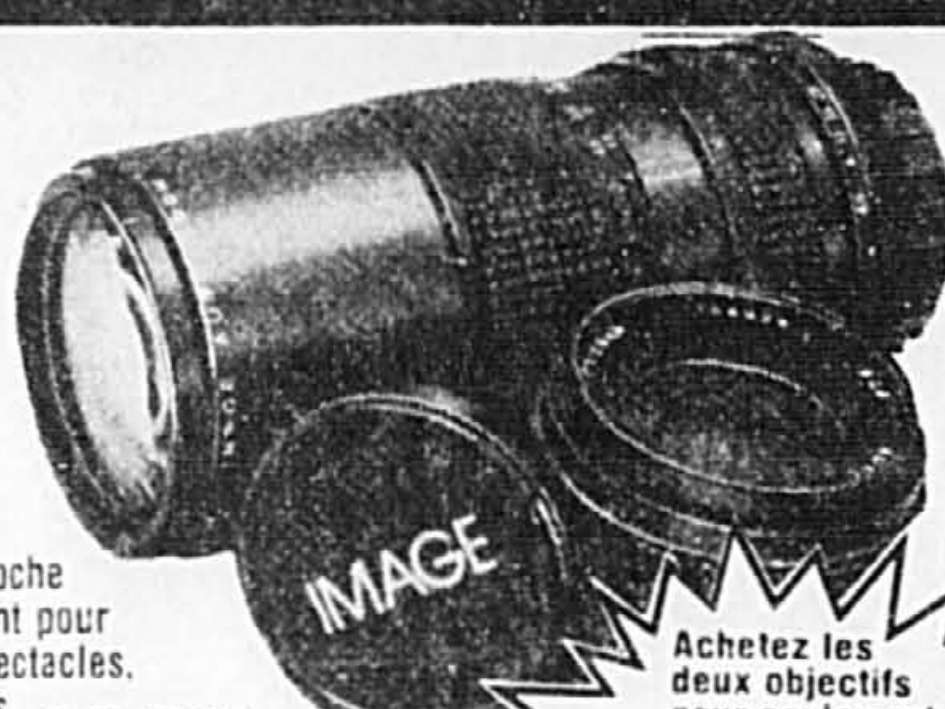
**OBJECTIFS
IMAGE**

**Objectif zoom
IMAGE 80-200
F/4.5 macro**

Zoom macro qui vous rapproche jusqu'à 4x du sujet! Excellent pour le portrait, les paysages, spectacles, voyages et la photo de petits objets. Ord. 169.95

**Objectif 28mm
F/2.8**

Objectif grand angle qui couvre un champ plus large que l'objectif normal. Se prête bien aux prises de vue à l'intérieur ou à l'extérieur. Ord. 99.95



129⁷⁷

Achetez les deux objectifs pour seulement

197⁷⁷

**Zoom IMAGE
28-80mm**

Zoom à commande unique couvrant les focales grand-angle et téléobjectif moyen. L'objectif tout-usage par excellence! Ord. 179.95



129⁷⁷

**APPAREILS
35 mm**



MINOLTA X700
Appareil 35mm automatique programmé avec débrayage manuel possible. Le cœur d'un système photo! Avec 50mm F/2. Ord. 369.95



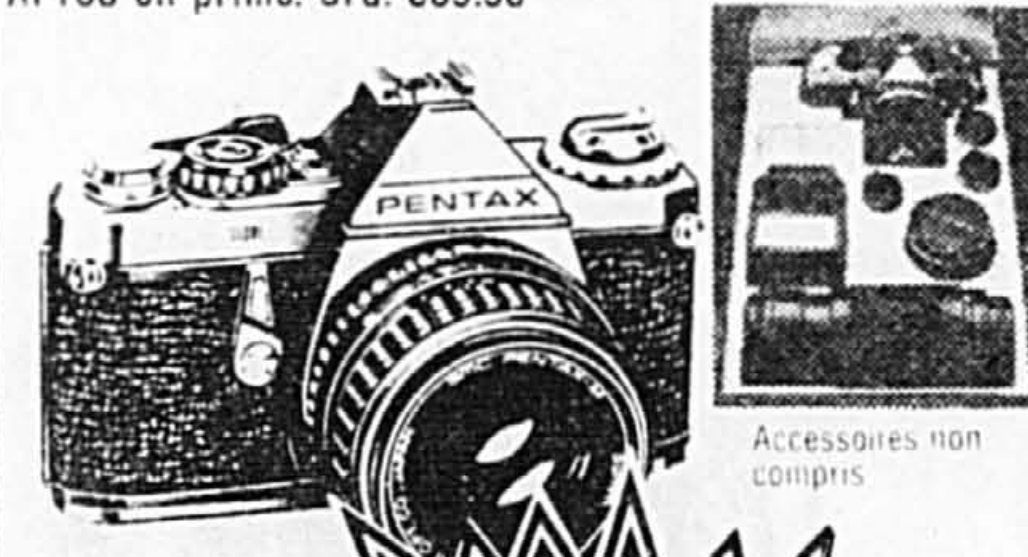
MINOLTA Hi-matic G2
Appareil 35mm compact automatique avec symboles de mise au point faciles à utiliser. Avec flash Minolta Auto "20" et étui. Ord. 99.95

89⁷⁷

PENTAX



PENTAX MG
Appareil 35mm automatique compact avec exposition réglée par diodes. Avec 50mm F/2 et flash Pentax AF160 en prime! Ord. 309.90



Pentax ME Super
Appareil 35mm automatique avec débrayage manuel par boutons. Avec 50mm F/2 et sac de voyage Pentax en prime! Ord. 419.90

327⁷⁷

**BONI
DE NOËL!**

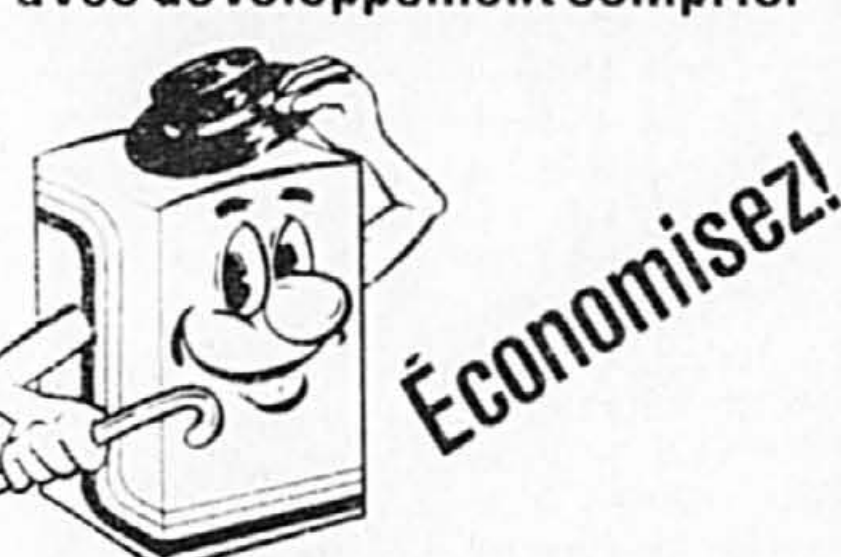
\$75

de coupons rabais à l'achat d'un appareil 35mm!

\$25

de coupons-rabais à l'achat de certains accessoires IMAGE!

FILM IMAGE
avec développement compris.



110-135/24 (ord. 10.49) **7⁹⁹**
135/36 (ord. 14.49) **10⁹⁹**

**APPAREILS
FACILE
À UTILISER**



POLAROID Autofocus 660
Appareil instantané avec flash incorporé qui fonctionne à tout coup! Ord. 119.95

POLAROID Time Zero One Step
Appareil instantané compact qui fonctionne sans piles! Ord. 34.95



29.77 moins \$10 de remise POLAROID **19⁷⁷**

**\$10
de Remise
POLAROID!**



VIVITAR EF 35
Appareil 35mm automatique compact avec flash électronique incorporé pour des photos réussies à l'intérieur comme à l'extérieur! Ord. 69.95

54⁷⁷

2ème jeu de photos

99^c

au moment du développement

Films Disc et films à développement compris non-éligibles. Cette offre expire le 15 janvier 1983

astral photo

• Place Ville Marie 878-9821
• Place Bonaventure 878-4378
• 1481 ouest Ste-Catherine 935-1154
• Place Vertu 336-8272
• Centre d'achats Fairview Pointe Claire 695-6563
• Les Promenades St-Bruno 653-8826

• 2020 University (Métro Promenade) 849-7341
• Galeries d'Anjou 354-2001
• Centre d'achats Boulevard 721-3939
• Complexe Desjardins (Métro) 843-8219

POUR DES PHOTOS COULEUR AVEC UNE

NOTE DE DISTINCTION

Le jugement ne surprend nullement Claude Morin

■ QUEBEC (PC) — Selon l'ex-ministre Claude Morin, la Cour Suprême vient d'établir très clairement que le Québec ne jouit d'aucune protection spéciale au sein de la fédération car il suffit que les provinces anglaises s'entendent entre elles pour diminuer le Québec.

Celui qui pilotait le dossier constitutionnel en tant que ministre des Affaires intergouvernementales au moment de ces négociations l'an dernier s'est dit nullement surpris par le jugement de la Cour sur le droit de veto du Québec.

« Ce jugement démontre que le Québec est sur même pied que les autres provinces car il n'est pas mieux protégé parce qu'il est une des deux nations fondatrices. Il démontre aussi que nous ne l'avons jamais perdu ce droit car il n'existait pas. Enfin, il démontre que les prochaines négociations constitutionnelles doivent

commencer avec la reconnaissance du droit de veto », de commenter M. Morin.

Il estime également que ce jugement renforce la position du Parti québécois et ferme le bec aux fédéralistes qui prétendent que le Québec est bien protégé au sein du Canada.

Interrogé à savoir s'il ne se sentait pas un peu responsable de cette situation, M. Morin a répliqué que c'est le NON référendaire qui a affaibli le Québec.

« Quand on te répond NON, on t'enlève les moyens de pression. Nous n'avions qu'une chose à faire pour stopper le projet constitutionnel insensé de Trudeau et c'était de nous allier aux autres provinces. Le front commun a tenu longtemps mais il a été rompu par les provinces anglaises en une nuit. Ils ne nous ont pas rejoints mais ils ont contacté le ministre du Manitoba, Allan Blakeney, qui était à 1,000 milles de là ».

SELON GILLES RHÉAUME

Une autre étape vers la réalisation d'un pays unitaire

■ (PC) — Chez les nationalistes, les réactions au jugement de la Cour suprême, hier, ont été plutôt tièdes, certains faisant valoir la nécessité pour les Québécois de se tourner vers l'indépendance.

Le Parti québécois, par l'entremise de son vice-président et porte-parole officiel Sylvain Simard, a souligné que ce jugement « confirme la nation québécoise dans son statut minoritaire au sein d'un ensemble fédéral toujours plus centralisateur et aliénant ».

Lors des négociations sur le rapatriement, le PQ avait raison, souligne-t-il, de vouloir obtenir l'opting-out avec compensation financière et de vouloir créer dans les faits ce droit de veto.

« Comment les intérêts politiques, linguistiques, sociaux et surtout économiques du Québec pourront-ils être adéquatement défendus dans un système où la majorité est étrangère aux aspirations et aux besoins de la nation québécoise », demande M. Simard dans un communiqué qui conclut que la solution, c'est l'indépendance.

Plutôt prompt à réagir dans toutes choses touchant l'avenir collectif des Québécois, la Société Saint-Jean-Baptiste n'a pas tardé à commenter la nouvelle par l'entremise de son président Gilles Rhéaume qui, s'avouant peu surpris, a comparé la Cour suprême à la tour de Pise « qui penche toujours du même côté ».

Egalement président du Mouvement national des Québécois (MNQ), M. Rhéaume affirme que cette décision constitue une autre étape dans la réalisation d'un pays unitaire, soulignant qu'il nait le concept des deux nations.

Il ajoute que dorénavant le Canada anglais peut décider seul de la constitution du Canada et que seulement l'indépendance permettra aux Québécois de décider de leur propre avenir.

Gil Rémillard croit que la question n'est pas entièrement vidée

■ QUEBEC (PC) — Le jugement rendu hier par la Cour suprême ne vide pas entièrement la question de la légitimité du rapatriement de la constitution, estime Me Gil Rémillard.

Commentant la décision du plus haut tribunal du pays, le spécialiste en droit constitutionnel a déclaré que le jugement ne réglait « strictement que la légitimité formelle en relation avec l'existence de conventions ».

« La véritable légitimité, celle de l'exercice du pouvoir en conformité avec les vœux de l'électorat, n'a pas été vérifiée. Tant que les Québécois ne se seront prononcés sur le rapatriement par la voie soit d'un référendum ou d'une élection, on ne pourra pas dire que c'est légitime », a-t-il indiqué.

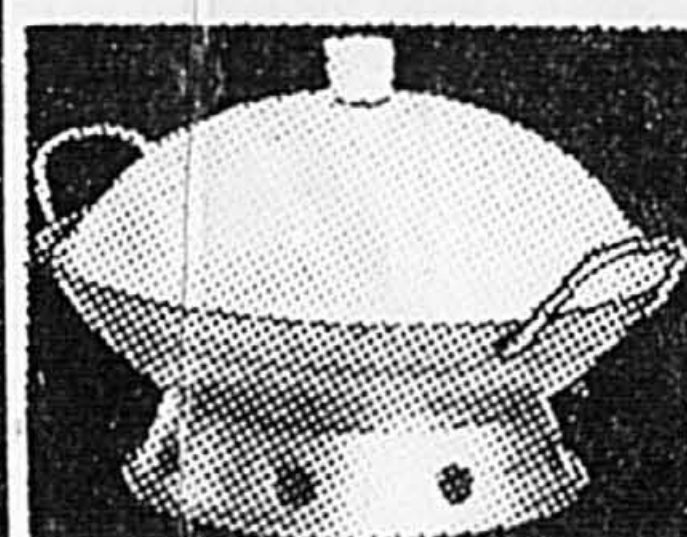
Au cours d'un entretien téléphonique, Me Rémillard a d'autre part souligné que ce jugement « extrêmement important » permettait de mesurer toute l'ampleur des conséquences du rapatriement de la constitution pour le Québec.

« C'est là qu'on s'aperçoit que le Québec ne sera plus capable de protéger les minorités francophones à l'extérieur du Québec et de jouer son rôle de foyer national des Canadiens français », a-t-il précisé.

Pour dénouer l'impasse qui résulte de ce jugement, M. Rémillard croit que le gouvernement québécois devrait mettre sur pied de toute urgence une commission d'enquête dénuée de toute partialité qui aurait pour mandat de faire le point et de déterminer ce que le Québec doit faire maintenant.

Dans son optique, les membres de cette commission seraient désignés par le gouvernement mais leur nomination devrait être ratifiée par une majorité d'au moins les deux tiers à l'Assemblée nationale.

ÉCONOMISEZ SANS PLUS TARDER



Participez dès cette semaine au Mail Cavendish

Mercredi 8 décembre, à 10h30 du matin
Cours de cuisine Weight Watchers

Lynn Dufour

Mercredi 8 décembre, à 19h30

Conférence pour parents et futurs parents sur les soins prénataux et la sécurité dans l'équipement pour bébés.

Pearl Orenstein et représentant du Service de la division de la sécurité pour les consommateurs.

PRIX DE PRÉSENCE

Judi 9 décembre, de 19 à 21 heures.
Monsieur Duval, de Montréal, répondra à vos questions.

Vendredi 10 décembre: M. Duval, 19 à 21h.
Samedi 11 décembre: M. Duval, de 11 à 16h.

Lundi 13 décembre et Mardi 14, de midi à 15 heures:

M. Dick Chen, chef réputé, fera la démonstration de la cuisine chinoise avec le Wok.

Caplan-Duval
5800, boul. Cavendish (Mail Cavendish) 489-5761

«La fin des illusions...»

-LÉVESQUE

■ QUEBEC — Le premier ministre du Québec considère que le jugement de la Cour suprême marque la fin des illusions, et il espère qu'il amènera les Québécois à secouer leur peur et à prendre leur destin en main.

Au cours d'une conférence de presse, M. Lévesque a dit que le jugement a l'avantage d'être «clair comme de l'eau de roche». Il marque la fin des illusions entretenues depuis 115 ans à propos de la dualité canadienne, et qui était encore à la base du rapport Pépin-Robarts et du Livre beige du Parti libéral du Québec.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Ce «présupposé droit de veto», a-t-il dit, tirait son fondement du fait que c'étaient les représentants de deux peuples qui avaient signé l'accord donnant naissance à la Confédération en 1867. Jamais les nôtres, a-t-il ajouté, n'auraient adhéré sans des garanties quant aux juridictions accordées aux provinces, qui ne pouvaient être enlevées de force, sans leur consentement.

Ce droit de veto, a poursuivi M. Lévesque, n'était qu'un attrapenigauds. La Cour suprême dit qu'on a fait semblant d'y croire pour des raisons de convenances et d'opportunité. Mais si elle était franche jusqu'au bout, elle aurait pu dire: «On a fait semblant que vous l'aviez tant que ça n'entraînait pas en conflit avec les intérêts de la majorité anglophone et de son gouvernement, Ottawa».

Cela confirme donc, croit le premier ministre, que le statut du Québec repose sur le bon-vouloir d'Ottawa et du Canada anglais. Le Québec, selon lui, n'est rien de plus qu'une colonie intérieure soumise à la volonté impériale.

A un journaliste qui lui demandait si son gouvernement croyait encore pouvoir atteindre son objectif de souveraineté du Québec, M. Lévesque a répondu que l'avenir prochain le dira. Il faudra, a-t-il dit, que les Québécois secouent leur peur. Mais, a-t-il conclu, si on a besoin de plus que ce jugement qui fait de nous une collectivité insignifiante, et qui s'ajoute au «fourrage en règle» de 1981 et à S-31, je ne donnerai pas cher de l'avenir des francophones de ce pays.

M. Lévesque n'a par contre pas voulu dire si son gouvernement participerait à la conférence constitutionnelle qu'Ottawa doit convoquer l'année prochaine. «C'est une bonne question, a-t-il dit, et on verra bientôt quelle réponse y donner».

De son côté, le chef de l'opposition affirme que le droit de veto du Québec était avant tout politique, qu'il reposait sur la force du gouvernement québécois. Il a été exercé à plusieurs reprises, rappelle Gérard-D. Lévesque, et notamment à la conférence de Victoria, en 1971, par un gouvernement dont il faisait partie.

C'est le gouvernement péquiste, a-t-il poursuivi, qui l'a perdu. En refusant la formule de Victoria que lui offrait M. Trudeau lors de la dernière ronde de négociations, et qui contenait un droit de veto pour le Québec.

Et surtout en signant, le 16 avril 81, une entente avec les provinces

Clark trouve la Cour suprême trop légaliste

■ Le chef conservateur, Joe Clark, estime que les juges de la Cour suprême ont une approche trop légaliste lorsqu'ils se penchent sur la question du droit de veto du Québec.

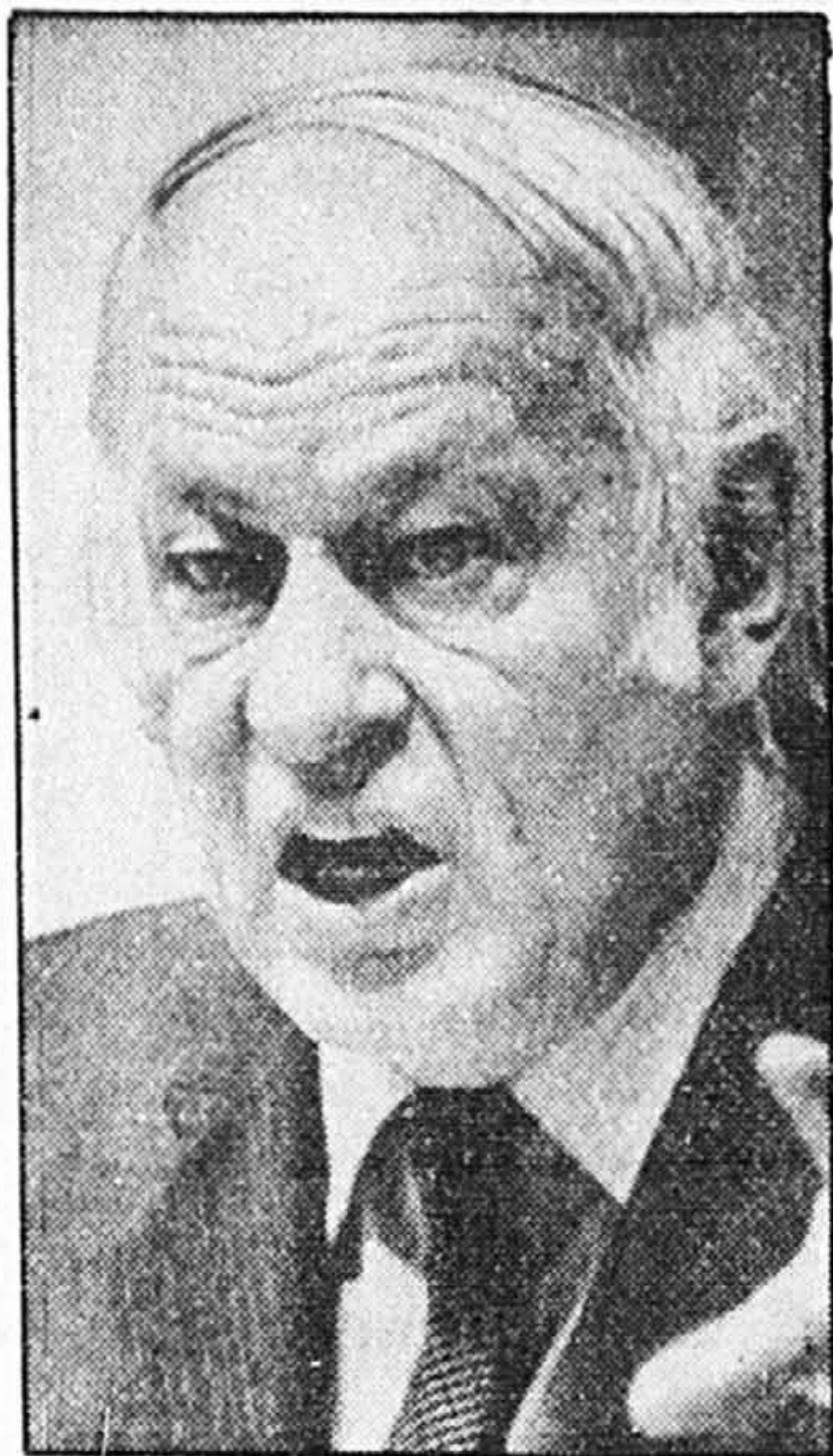
M. Clark, qui venait de prendre connaissance du jugement par des bulletins de nouvelles, s'est refusé, hier midi, à le commenter en détails avant de le lire.

PIERRE VENNAT

Mais, a-t-il néanmoins déclaré aux journalistes qui l'interrogeaient suite à sa causerie devant la Chambre de commerce de Laval, le fédéralisme canadien ne repose pas que sur des textes légaux, mais sur des traditions, des conventions, comme les juges, d'ailleurs, l'avaient fait valoir dans un premier jugement il y a quelques mois.

Et l'une de ces conventions fondamentales, sur lesquelles repose le fédéralisme, c'est le respect des partenaires, et particulièrement le partenaire québécois, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Clark en a profité bien sûr pour soutenir qu'un gouvernement conservateur, lui, respecterait tous ses partenaires et qu'il croit possible une entente constitutionnelle qui satisfait «la population, sinon le gouvernement» du Québec.



René Lévesque

Téléphoto CP

contestatrices, qui faisait du Québec une province comme les autres et dans laquelle il renonçait au droit de veto au profit d'une droit de retrait.

Il croit que son parti, de retour au pouvoir, pourra récupérer rapidement ce droit de veto politique et même obtenir qu'il devienne un droit juridique.

«C'EST MAINTENANT 14 À 0», AFFIRME CHRÉTIEN

Droit de veto: la Cour suprême rejette la requête du Québec

■ OTTAWA — La Cour Suprême du Canada a rejeté hier dans un jugement unanime la requête du gouvernement québécois selon laquelle la province avait un droit de veto sur les amendements qui sont apportés à la constitution canadienne.

La décision du plus haut tribunal du pays maintient un jugement qui avait été rendu plus tôt, en avril dernier, par cinq juges de la Cour d'appel du Québec.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Dans son argumentation le Québec avait fait valoir que le principe de la dualité au sein du fédéralisme entre le Canada-français et anglais impliquait que la constitution ne pouvait être changée sans le consentement du Québec.

Les neuf magistrats de la Cour Suprême ont statué que le Québec n'a pas réussi à démontrer le bien-fondé de son motif puisqu'il n'y avait aucun autre gouvernement au Canada, le fédéral ou les provinces, n'a reconnu dans le passé cet avancé du Québec.

Les juges affirment: «Cette thèse doit, de toute manière, être rejetée étant donné que l'appelant (le Québec) n'a absolument pas réussi à faire la preuve que la condition la plus importante pour établir une convention a été remplie, savoir l'acceptation ou

la reconnaissance par les acteurs dans les précédents».

Depuis le début des démarches judiciaires entreprises par le Québec sur la question du droit de veto, quatorze juges se sont prononcés sur l'affaire, cinq de la Cour d'appel du Québec et neuf de la Cour Suprême, et tous ont rejeté la prétention de la province.

Un fait que n'ont pas manqué de souligner les ministres Mark MacGuigan, de la Justice, et Jean Chrétien, ex-responsable de ce portefeuille lors du rapatriement de la constitution en avril dernier, alors qu'ils commentaient hier le récent jugement.

«C'est maintenant 14 à 0 en défaveur du droit de veto du Québec», devait dire le ministre Chrétien.

Le plus haut tribunal du pays a donné raison aussi au procureur fédéral à l'effet que la question constitutionnelle était maintenant théorique. «La loi constitutionnelle de 1982 est maintenant en vigueur. Sa légalité n'est ni contestée ni contestable».

«Elle prévoit une nouvelle procédure de modification de la Constitution du Canada qui remplace complètement l'ancienne tant au point de vue juridique que conventionnel».

«C'est pourquoi, même en supposant que le consentement du Québec était conventionnelle-

ment requis dans l'ancien système, cette règle serait désormais sans objet ni effet».

Prêt à négocier

Se réjouissant du verdict de la Cour Suprême, le ministre de la Justice, Mark MacGuigan, a déclaré aux journalistes que le fédéral était toujours prêt à discuter avec le Québec pour régler les points qui ne satisfont pas la province, à savoir les droits à l'éducation pour les anglophones et le pouvoir du Québec de se retirer de certains programmes avec compensation (l'opting out).

M. MacGuigan a rappelé l'offre en ce sens faite par le premier ministre Trudeau au chef du gouvernement québécois en avril dernier. «Ce n'est pas nous qui refusons de discuter», a affirmé le ministre de la Justice.

M. MacGuigan est d'avis que la question constitutionnelle est réglée maintenant tant au niveau politique que légal.

En ce qui a trait au droit de veto du Québec, le ministre fédéral de la Justice, comme son collègue Jean Chrétien, croit que le Québec doit désormais tenter de convaincre les neuf autres provinces pour l'obtenir de nouveau et non pas le demander au gouvernement fédéral.

«Nous étions prêts à donner un droit de veto au Québec, mais Lévesque a préféré faire une al-

liance avec d'autres provinces», a répété hier à plusieurs reprises le ministre Chrétien. «Québec, a ajouté M. Chrétien, a laissé partir son droit et il n'a rien obtenu en retour. Il aurait dû s'allier avec le fédéral».

Toutefois, d'après les commentaires des ministres MacGuigan et Chrétien entendus hier à la suite du jugement de la Cour Suprême, il semble très peu probable que les neuf autres provinces acceptent de rouvrir le débat constitutionnel pour satisfaire les doléances du Québec.

La demande soumise par le Québec à la plus haute cour était la suivante:

«Le consentement du Québec est-il, par convention, constitutionnellement nécessaire à l'adoption par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada d'une résolution ayant pour objet de faire modifier la constitution canadienne de façon à porter atteinte:

i) à l'autorité législative de la législature du Québec en vertu de la constitution canadienne;

ii) au statut ou rôle de la législature ou du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne;

et, l'objection du Québec rend-elle l'adoption d'une telle résolution inconstitutionnelle au sens conventionnel?»

La réponse à ces deux questions est négative.



Le Père Noël chez Simpsons

Amenez vos enfants rencontrer le Père Noël! Lundi au mercredi de 11 h 30 à 16 h 30. Jeudi et vendredi de 11 h 30 à 18 h. Samedi de 11 h 30 à 16 h 30.

Au cinquième, centre-ville seulement.

Boutique de Noël pour enfants seulement

Des cadeaux de \$1 à \$10 qu'ils pourront choisir à leur gré pour offrir à papa, maman, frères et sœurs. Au cinquième, centre-ville seulement.

Le Coin de l'arbre

L'endroit idéal pour vous procurer toutes vos décorations de Noël, rubans, emballages et cartes de Noël. Au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou et St-Bruno.

Nous vous invitons à assister à un DÉFILÉ POUR LE SKI

mettant en vedette des tenues pour ski alpin et ski de fond. Vêtements de ski pour hommes et femmes. Jeudi, vendredi et samedi 9, 10 et 11 décembre à 12 h 30. Rayon des articles de sport, au sous-sol, centre-ville.

Ne manquez pas le Livre «Les cadeaux de Noël 110 chez Simpsons». Faites votre liste d'emplètes puis consultez-le attentivement. Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.



Une veste en duvet/plume et vous voilà prêt pour l'hiver grâce à Simpsons



7750

LE TEMPS FROID N'EST PAS UNE EXCUSE POUR NE PLUS SORTIR! Il vous suffit de vous vêtir d'une chaude veste en duvet pour vous sentir à l'aise, qu'il porte la température. Polyester/coton, doublure nylon, isolant 70% duvet / 30% plume d'oiseaux aquatiques. Glissière devant et boutons-pression, taille élastique, poches plaquées à 2 ouvertures et poignets à boutons-pression. De quoi contenter l'homme actif! Marine, gris ou tan. P (36-38), M (40-42), G (44), TG (46).

Rayon 260, vêtements pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



UN DES OPÉRÉS QUÉBÉCOIS EST MORT

Barney Clark commence à tester son coeur artificiel tout neuf

■ SALT LAKE CITY (AP, Reuter, AFP, PC) — M. Barney Clark, un dentiste de 61 ans qui vit depuis jeudi dernier avec un coeur artificiel, a fait hier ses premiers exercices physiques et se remet de cette intervention exceptionnelle aussi bien, sinon mieux que bien des gens ayant subi des opérations cardiaques courantes.

Un porte-parole de l'hôpital a précisé que M. Clark s'était assis au bord de son lit et avait remué les pieds dans le vide. Il devra pratiquer cet exercice quatre fois par jour et pourra recommencer à marcher d'ici peu de temps, peut-être même dans la journée, a ajouté le porte-parole.

M. Clark a plaisanté avec les infirmières et a écouté de la musique enregistrée sur bande apportée par sa femme.

Les médecins ont retiré hier un drain qui avait été placé dans sa poitrine après une intervention mineure, samedi, destinée à suturer des alvéoles pulmonaires qui s'étaient rompues. Un des médecins a indiqué que les poumons du patient fonctionnaient désormais normalement.



Michel Giasson, l'un des deux Québécois vivant avec un coeur transplanté, décédé tard dimanche.

Laserphoto AP

L'implantation de ce coeur artificiel, qui semble avoir réussi jusqu'à présent, a suscité une vague d'appels téléphoniques au Centre médical de l'Université d'Utah, émanant de patients qui souhaitent, à leur tour, bénéficier de ce système.

Toutefois, la prochaine opération n'est pas prévue avant un an au moins, a précisé un porte-parole du centre. L'équipe de médecins, dirigée par le Dr. William Devries, ne procédera pas à d'autres implantations tant que les résultats de l'opération sur M. Clark n'auront pas été étudiés à fond et que le Food and Drug Administration n'aura pas donné son feu vert.

Ce coeur artificiel pneumatique est actionné par de l'air fourni par un compresseur et un générateur, et transporté par deux tuyaux de 1,80 m de long.

Par ailleurs, Michel Giasson, le plus récent greffé du coeur de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, est décédé en fin de soirée, dimanche.

Chrysler : rejet des offres salariales

■ TORONTO (PC) — Le comité de négociation du syndicat ouvrier de l'automobile (UAW) a rejeté à l'unanimité une proposition concernant les salaires, qualifiée pourtant de substantielle par Chrysler-Canada.

« Nous sommes littéralement à des milles de distance », a dit Robert White, directeur canadien du syndicat. Le syndicat n'a pas fait de contre-proposition.

Aucune des deux parties n'a voulu donner des précisions sur la proposition.

Cette offre était la première offre de salaires depuis la grève déclenchée le 5 no-

vembre par 9 600 ouvriers de Chrysler dans six usines de l'Ontario. Chrysler a annoncé vendredi que ses ins-

Simpsons

ERRATA

Veillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier « Jours Simpsons au Canada » encarté dans La Presse de samedi 4 décembre 1982.

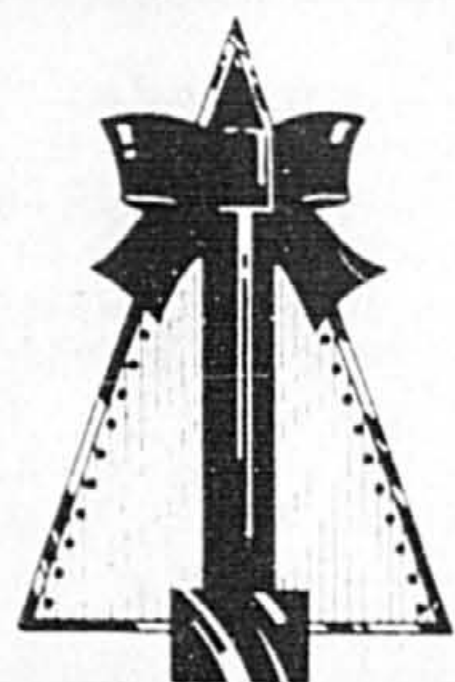
Page 2, article 1-2. Peignoir enveloppant. Les coloris devraient se lire: bleu, prune ou rose foncé. Ton sarcelle non disponible.

Page 10, articles 1-10 et 2-10. La console et le miroir sont vendus séparément: console...\$229, miroir...\$119.

Dans le Livre des cadeaux de Simpsons.

Page 29, article 4-29. Jambières. La description devrait se lire: tricot 90% acrylique 10% polyester et non tel qu'indiqué.

Simpsons regrette tout inconvenient causé par ces erreurs.



En harmonie avec votre tenue des Fêtes...
collants «Danskin» et produits «Sans Soucis»



Collants «Danskin»

Prix en vigueur jusqu'au 18 décembre

No 1DSF. Culotte renforcée, pointe invisible. Crème caramel, taupe estompé, porcelaine, soirée, sarcelle.

2⁹⁸ ch. 3/8⁵⁹ Prix Simpsons

No 4DRT. Pointe renforcée. Crème caramel, taupe estompé, porcelaine, suède.

2⁹⁸ ch. 3/8⁵⁹ Prix Simpsons

No 2DAL. «De jour», entièrement diaphane. Crème caramel, taupe estompé, porcelaine, soirée.

2²⁸ ch. 3/6⁵⁹ Prix Simpsons

No 3DAL. «De jour», avec pointe renforcée. Crème caramel, taupe estompé, porcelaine, soirée.

2²⁸ ch. 3/6⁵⁹ Prix Simpsons

No 5DCT. Culotte de maintien, pointe invisible. Crème caramel, taupe estompé, porcelaine, soirée.

3³⁸ ch. 3/9⁸⁹ Prix Simpsons

Tableau des tailles (pour tous les modèles)

Petite: 5'3" - 5'5" (80-115 lb)
Moyenne: 5'5" - 5'7" (110-145 lb)
Grande: 5'6" - 5'11" (115-165 lb)

Royon 229, collants, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez
842-7221 jour et nuit

Produits «Sans Soucis» pour soins de la peau

Les produits «Sans Soucis» sont fabriqués à partir d'extraits de plantes et contiennent des ingrédients tels que permes de blé, camomille, avocat, concombre et vitamines. Ils sont non gras et pénètrent profondément.

Ils sont conçus pour tous les types de peau: normale, sèche, grasse, sensible, fragile ou défraîchie. Hypo-allergènes, non parfumés. Essayez les produits «Sans Soucis», vous serez enchantée des résultats!

1. «Crème de jour Multi-Skin». Pour peaux grasses/sèches. Idéal comme base de maquillage. 60 ml
16⁹⁵ Prix Simpsons

2. «Crème Johann». Crème de nuit nourrissante pour les peaux sèches, fragiles et sensibles. Contient de l'huile de millepertuis et des extraits de camomille, de tussilage et d'ailée ainsi que des germes de blé et de la vitamine E. 60 ml
16⁹⁵ Prix Simpsons

3. «Crème de nuit au collagène». Crème de nuit nourrissante, pour peaux sèches. Aide à prévenir le vieillissement prématuré de la peau. Contient du collagène soluble et de l'élastine. 60 ml
30 Prix Simpsons

4. «Masque Multi-Skin». Masque qui nettoie en profondeur, pour peaux grasses/sèches. Aide à refermer les pores, à éliminer les points noirs. Facile à appliquer et à enlever. Tube 50 ml
14⁵⁰ Prix Simpsons

5. «Crème hydratante aux herbes». Pour les peaux sèches et sensibles. Contient un écran solaire et de la camomille. Idéal comme base de maquillage. 50 ml
15⁵⁰ Prix Simpsons

6. «Crème de jour au collagène». Crème hydratante non grasse qui aide à conserver une peau bien hydratée, ferme et fraîche. Formule anti-rides. Idéal comme base de maquillage. 50 ml
18⁹⁵ Prix Simpsons

Essayez également les produits de beauté «Sans Soucis». Ils sont non parfumés, ils hydratent la peau et durent longtemps. Pour tous les types de peau. Le complément par excellence de votre régime de soins pour la peau.

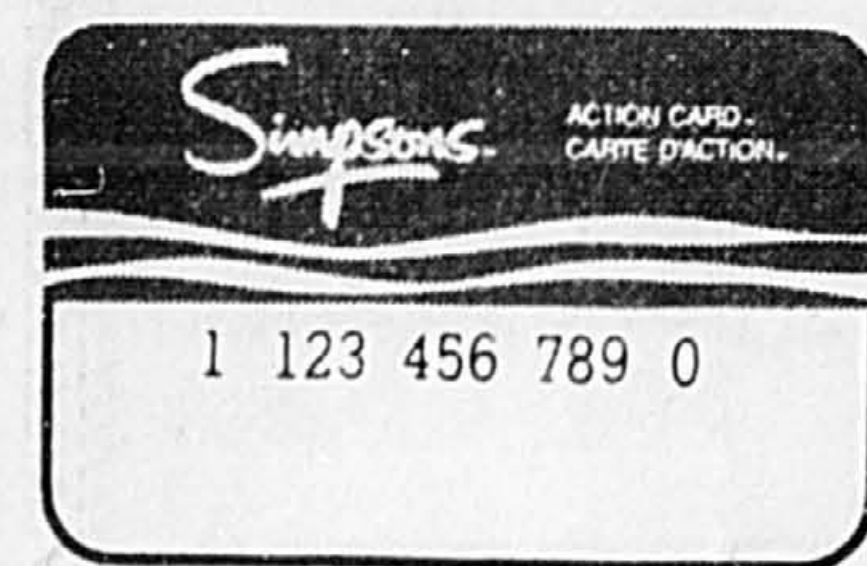
Royon 204, produits de beauté, au rez-de-chaussée, centre-ville seulement.

Venez... ou composez
842-7221 jour et nuit



Boni: Avec tout achat de 16.95 ou plus de produits «Sans Soucis» ou «Blodroga 2000», vous recevrez en cadeau 125 ml de «Lait démaquillant» non parfumé, contenant de l'avocat et du concombre (valant 10.95) et 2 éponges (valant 2.95).
Offre en vigueur jusqu'au 20 décembre (sauf s'il y a épuisement du stock).

Venez fêter avec nous! Simpsons ... le magasin de l'arbre de Noël.



HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

CENTRE-VILLE
977, ouest rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7

FAIRVIEW
9790, autoroute Trans-Canada
Pointe-Claire, Québec H9R 1G5

LES GALERIES D'ANJOU
7895, boul. Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8

LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7

LES PROMENADES ST-BRUNO
800, boulevard des Promenades
St-Bruno, Québec J3V 5J9

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS
4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5
(Une rue dénommée l'Entrepôt Simpsons)
Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h
Samedi: de 9h à 17h

